MIHARI

MItantana HArena andRanomasina avy eny Ifotony- Tambazotra Madagasikara

RAPPORT

FORUM NATIONAL

4ÈME ÉDITION

27 AU 31 JUILLET 2017

FORT-DAUPHIN

TABLE DES MATIERES

LISTE DES ABREVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES 5
LISTE DES TABLEAUX 6
LISTE DES FIGURES ET/OU PHOTOS 6
REMERCIEMENTS 7
RESUME 9
1. Introduction 10
2.1. Objectifs du Forum National 11
2.1.1. Objectif global 11
2.1.2. Objectifs spécifiques 11
2.2. Résultats attendus du Forum National 11
2.2.1. Vis-à-vis des représentants des LMMA 12
2.2.2. Vis-à-vis des ONG partenaires 12
2.2.3. Vis-à-vis des autorités et/ou services techniques déconcentrés 13
3. Déroulement du Forum 13
Jour 0 : 26 Juillet 2017 13
3.1. Renforcement des capacités pré-forum 14
Jour 1 : 27 Juillet 2017 15
3.2. Assemblée générale du réseau MIHARI 15
3.2.1. Ouverture officielle de l'Assemblée Générale 15
3.2.2. Assemblée générale de MIHARI 16
3.2.3. Processus de validation des documents 17
3.3. Préparation de l'élection du président 22
Jour 2 : 28 Juillet 2017 23
3.4. Echanges de bonnes pratiques entre LMMA/ONG à travers des speed-datings 23
3.4.1. Technique de lobbying et plaidoyer 23
3.4.2. Dina 24
3.4.3. Suivi communautaire des pêcheries et des habitats 25
3.4.4. Accès à la santé, à l'éducation, à l'assainissement et à l'hygiène 26
3.4.5. "Seagrass watch" ou le Suivi des herbiers marins 27
3.4.6. Gestion communautaire dans un Parc National (Cas de Nosy Hara/MNP) 27
3.4.7. Suivi des tortues marines à Analalava 28
3.4.8. Gestion et résolution des conflits 29
3.4.9. Aquaculture communautaire 29
3.4.10. Réseau d'acteurs contre le trafic illicite des ressources naturelles 30
3.4.11. Mise en place de réserve temporaire de poulpe 30

3.5. TEDx 31
3.6. Conférences thématiques 31
3.6.1. Vulgarisation du code de la pêche 32
3.6.2. Exploitation minière et développement de la filière pêche au niveau des communautés impactés 33
3.6.3. Lutte contre la corruption dans le cadre de la gestion locale marine 34
3.6.4. CNGIZC 35
3.6.5. Gestion intégrée des zones côtières au niveau communautaire 36
3.6.6. APMF 37
3.6.7. « La contribution des pêcheurs à la collecte d'informations maritimes » par le CFIM 37
3.7. "Side events" 38
3.7.1. Système de la Désalinisation 38
3.7.2. Projet de conservation de Dugong et des herbiers marins (MG6) 39
3.7.3. Gouvernance des océans 40
3.8. "Talk-show" ou face à face entre les experts et l'audience 40
3.8.1. L'exploitation illicite des ressources marines 41
3.8.2. La production de charbon par les bois de palétuviers 43
3.8.3. L'accès des pêcheurs aux marchés 44
Jour 3 : 29 Juillet 2017 46
4. Festival de la mer 46
5. Visite et échanges entre les LMMA 48
5.1. Visite du site LMMA Ambinanibe 48
Jour 4 : 30 Juillet 2017 49
5.2. Visite du site LMMA Sainte-Luce 50
5.3. Ouverture officielle de la réserve de Langoustes 51
Jour 5 : 31 Juillet 2017 52
6. Trois motions sur les priorités des communautés de petits pêcheurs 52
6.1. Officialisation et mise en œuvre des *dina* 52
6.2. Régulation des engins de pêche 53
6.3. Octroi d'une zone de pêche communautaire 54
7. Election du président du réseau MIHARI 55
7.1. Déroulement de l'élection 55
7.2. Résultat 56
8. Perspectives du Forum National 57
9. Clôture officielle du Forum National 58
9.1. Discours de clôture officielle du Forum 58
9.1.1. Maire de Fort-Dauphin 58

9.1.2. Chef de région Anôsy 58
9.1.3. Directeur Général des Ressources Halieutiques et de la Pêche 58
9.2. Soirée de clôture 59
10. Conclusion 60

LISTE DES ABREVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES

AG : Assemblée Générale
AC : Agents Communautaires
AMGL : Aire Marine Gérée Localement
AMP : Aire Marine Protégée
APMF : Agence Portuaire, Maritime et Fluviale
BIANCO : Bureau Indépendant Anti-Corruption
BV : Blue Ventures
CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie
CFIM : Centre de Fusion des Informations Maritimes
CNGIZC : Comité National pour la Gestion Intégrée des Zones Côtières
CNPE : Coalition Nationale de Plaidoyer Environnementale
COSAP : Comité d'Orientation et de Soutien des Aires Protégées
CRADES : Centre de Réflexion et d'Appui au Développement et à l'Environnement du Sambirano
CSP : Centre de Surveillance de Pêche
CTD : Collectivité Territoriale Décentralisée
DELC : Development and Environmental Law Center
DEVRH : Direction de l'Environnement et de Valorisation des Ressources Halieutiques
DGRHP : Directeur Général des Ressources Halieutiques et de la Pêche
EAH : Eau, Assainissement et Hygiène
GEF : Global Environment Facility
GIZC : Gestion Intégrée des Zones Côtières
LMMA : Locally Managed Marine Area
M2PATE : Ministère auprès de la Présidence en charge des Projets présidentiels, de l'Aménagement du Territoire et de l'Équipement
MEEF : Ministère de l'Environnement, de l'Ecologie et des Forêts
MIHARI : *Mitantana Harena an-dRanomasina avy eny Ifotony*
MNP : Madagascar National Parks
MRHP : Ministère des Ressources Halieutiques et de la Pêche
OCB : Organisation Communautaire de Base
ODD : Objectif du Développement Durable
ONG : Organisation Non Gouvernementale
ORTA : Office Régionale du Tourisme de l'Anôsy
PAGE/GIZ : Programme d'Appui à la Gestion de l'Environnement
PAP : Personnes Affectées par le Projet
ppm : partie par million
QMM : Qit Minerals Madagascar
SEMer : Secrétariat d'Etat auprès du MRHP chargé de la Mer
STD : Service Technique Déconcentré
TDR : Termes de Référence
TGRN : Transfert de Gestion des Ressources Naturelles
URL : Unité de Recherche Langoustière
VOI : *Vondron'Olona Ifotony*
WCS : Wildlife Conservation Society
WWF : World Wide Fund for Nature
ZEE : Zone Economique Exclusive

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Résumé des tâches et responsabilités des organes constitutifs de la structure . 21
Tableau 2: Résultat du premier tour de l'élection du président du réseau MIHARI 56

LISTE DES FIGURES ET/OU PHOTOS

Figure 1: Aperçu des participants au quatrième Forum National à Fort-Dauphin 13
Figure 2: La coordinatrice nationale, Mme Vatosoa RAKOTONDRAZAFY à l'AG 15
Figure 3 : Prestation du groupe traditionnel Antanôsy "*Voazavo Lenda et Tsiriry*" 16
Figure 4: Aperçu sur le groupe de travail sur la charte MIHARI 18
Figure 5 : Schéma de la structure MIHARI 20
Figure 6: Aperçu sur un échange sur les pépinières de mangroves..... 23
Figure 7 : Mme Vola RAKOTONJANAHARY, lors de la conférence thématique sur la vulgarisation du code de la pêche 32
Figure 8 : Aperçu sur des intervenants durant les "talk-show" 41
Figure 9: Les communautés de pêcheurs durant le carnaval du Festival de la Mer 46
Figure 10 : Le Maire de la Commune Urbaine de Fort-Dauphin lors de son discours…… 47
Figure 11: Les officiels lors de la visite des stands des communautés 48
Figure 12: Les participants à la visite d'Ambinanibe 49
Figure 13: Les participants à l'ouverture de la réserve de langoustes 51
Figure 14 : Déjeuner traditionnel ensemble à Sainte Luce 52
Figure 15: Aperçu des participants durant les validations..... 54
Figure 16: Aperçu des candidats à l'élection du président du bureau national MIHARI 55
Figure 17 : Vote d'un représentant d'une LMMA durant l'élection 56
Figure 18: Monsieur EMOANTRA Hermany, Président de MIHARI 57
Figure 19: Le Directeur Général des ressources halieutiques et de la pêche durant son allocution 59

REMERCIEMENTS

****

Le 4ème Forum National du Réseau Mitantana Harena an-dRanomasina avy eny Ifotony (MIHARI) a été couronné de succès grâce à l'implication de tous les acteurs concernés et à un excellent travail d'équipe. Au nom de toute l'équipe du réseau MIHARI, nous tenons à remercier toutes les personnes, tous les organismes et entités pour leur précieuse participation dans l'organisation de cet évènement :

Nous adressons nos remerciements et l'expression de notre profonde gratitude au Ministre des Ressources Halieutiques et de la Pêche, son excellence GILBERT François d'avoir accepté de parrainer ce Forum National.

Nous remercions également:

- *Les représentants des différents Ministères et institutions gouvernementales pour leur grande disponibilité et leur participation active durant les séances en salle et durant les diverses visites : le Ministère des Ressources Halieutiques et de la Pêche (MRHP); le Ministère de l'Environnement, de l'Ecologie et des Forêts (MEEF) ; le Secrétariat d'Etat auprès du MRHP chargé de la Mer (SEMer) ; le Ministère auprès de la Présidence en charge des Projets présidentiels, de l'Aménagement du Territoire et de l'Équipement (M2PATE) ; le Centre de Fusion des Informations Maritimes (CFIM); le Bureau Indépendant Anti-Corruption (BIANCO) ; le Comité National pour la Gestion Intégrée des Zones Côtières (CNGIZC). Votre présence marque une volonté des plus hautes politiques nationales et encourage tous les acteurs œuvrant dans la gestion durable des ressources marines de notre pays à lever les défis majeurs.*
- *Toutes les autorités de la Région Anôsy, en particulier le Chef de la Région Anôsy et le Maire de la ville de Fort-Dauphin pour leur accueil et leur appui organisationnel, les participants du Forum National ont passé un moment agréable dans l'une des destinations incontournables de Madagascar.*
- *La Chambre de commerce et de l'Industrie, l'Office Régional du Tourisme de l'Anôsy (ORTA) et toute l'équipe de l'Organisation Non Gouvernementale (ONG) Aquatic Service sans qui nous n'aurions pas pu réaliser ce grand rendez-vous national.*
- *Tous les représentants des ONG membres du Réseau MIHARI, des ONG membres du Comité d'organisation du forum et de toutes les ONG invitées, ceux de la société civile et ceux du secteur privé qui se sont prêtés avec enthousiasme aux partages d'expériences. Vos interventions ont enrichi les séances de discussions passionnantes. Vos remarques ont été très pertinentes et ont fait de ce Forum National une réunion très riche en échanges. Nous tâcherons de mettre en place vos recommandations et vos propositions tant au niveau technique qu'organisationnel.*
- *Tous les représentants des Locally Managed Marine Areas (LMMA) de Madagascar pour votre engagement et de votre participation très active pendant toute la durée du Forum National. Cette rencontre a été un succès grâce à vos partages, votre soif*

d'apprendre mais surtout votre souplesse dans chaque instant de ce rendez-vous biennal.

- *Toutes les communautés d'Ambinanibe et Sainte-Luce pour l'accueil et les partages durant les visites d'échanges. Au-delà des nombreuses découvertes, ces moments ont aussi été plein de solidarité et de convivialité.*
- *L'équipe de Tazoom qui a assuré l'immortalisation des moments les plus importants à travers la prise de photos et vidéos, et aussi la réalisation du clip du réseau MIHARI.*
- *L'équipe de "MAHAVOKY" qui a assuré la restauration de tous les participants. Le forum a été fructueux parce que nous avons eu les ressources énergétiques nécessaires. Merci pour les repas, les boissons, votre accueil et le service très sympathique.*

Enfin, ce forum n'aurait pas pu avoir lieu sans le support financier des trois bailleurs de fonds de MIHARI : la MacArthur Foundation, le Critical Ecosystem Partenership Fund (CEPF) et Global Environment Facility (GEF) Dugong.

Nous vous sommes très reconnaissants. Merci à toutes et à tous pour avoir contribué à cette réussite historique.

L'équipe du réseau MIHARI

RESUME

« Raconte ton histoire » ou « *Zarazarao gny tantaranao* » était le thème du quatrième Forum National du Réseau *Mitantana Harena an-dRanomasina avy eny Ifotony* (MIHARI) qui s'est déroulé à Fort-Dauphin du 27 au 31 juillet 2017. Plus de 200 communautés de pêcheurs ont été représentées à cet évènement qui figure parmi l'un des plus historiques dans les annales de la société civile malgache.

Ce forum s'inscrit dans une volonté de permettre aux communautés de décider de leur avenir. Plateforme grandissante de jour en jour, MIHARI est devenue un mouvement incontournable en matière de gestion des ressources marines à Madagascar.

Cette édition a été dédiée à une série d'activités participatives dont les objectifs sont le partage d'expériences et le renforcement des capacités. A l'issu de cinq jours de travaux acharnés, les communautés de pêcheurs à Madagascar, avec l'appui de toutes les parties prenantes dont les Organisations Non Gouvernementales (ONG), le secteur privé et surtout les autorités nationales et régionales, sont arrivées à l'élaboration des documents contenant les lignes directrices du réseau, et notamment la charte et la stratégie MIHARI. Par ailleurs, le tout premier bureau national a été mis en place à travers l'élection de son président national en la personne de M. Hermany EMOANTRA.

Ces communautés ont surtout marqué l'histoire de la conservation marine à Madagascar en adoptant trois motions à l'adresse du gouvernement malgache, des ONG et des bailleurs de fonds. Ces motions traduisent une volonté de la part des petits pêcheurs de faire entendre leur voix et de contribuer à un meilleur avenir pour la gestion des aires marines à Madagascar.

Parmi les souhaits des communautés figure en premier **la reconnaissance des *dina*** ou conventions sociales qui sont des outils d'auto-régulation efficaces dans les gestions des aires marines locales. Ensuite, les petits pêcheurs de Madagascar souhaitent que les **efforts dans l'éradication des engins de pêches destructifs** soient poursuivis et intensifiés avec transparence. Enfin, elles demandent un **droit de pêche exclusif sur une bande littorale** à définir selon les régions et entre autres d'être accompagné par toutes les parties prenantes dans la création de ces zones.

Les étapes franchies lors de ce forum reflètent l'importance des pêcheurs traditionnels dans la gestion des plus de 5.000 km de littoral de Madagascar. A Fort-Dauphin, ils ont fait entendre leur voix. Cela positionne le réseau MIHARI parmi l'un des mouvements d'acteurs de la société civile à suivre de près au niveau du continent africain.

Mots clés : *MIHARI, LMMA, pêcheurs, Forum National, gestion, ressources marines, motions*

1. Introduction

Les rôles essentiels que joue la population vivant dans les zones côtières, fortement dépendantes des ressources marines, sont d'une évidence absolue dans un pays comme Madagascar, une grande île qui se distingue par l'opulence de ses richesses en ressources marines. Les communautés de pêcheurs malagasy font partie des groupes les plus vulnérables. De facto, l'exploitation illicite des ressources, les méthodes de pêche destructrices, la concurrence excessive de la pêche industrielle, l'aménagement des zones littorales pour les secteurs touristiques et l'inapplicabilité d'une loi effective sont d'autant des causes directes de la dégradation accélérée de notre richesse unique.

Les ressources marines vivantes nécessitent des mesures de gestion appropriées qui priorisent l'implication des communautés locales dans toutes les démarches. L'approche LMMA (*Locally Managed Marine Areas*) est un mécanisme adapté à ce contexte. Ce mode de gestion permet, en effet, de munir les communautés de base des outils nécessaires afin qu'elles puissent résoudre les problèmes liés à leur activité de subsistance.

Le concept LMMA ou Aires Marines Gérées Localement (AMGL) a commencé à prendre de l'ampleur au niveau de Madagascar dans les années 2000, avec la création d'une première LMMA, dans le sud du pays. Une LMMA se définit comme étant: *"une zone principalement marine et/ou côtière qui est gérée au niveau local par des communautés côtières, des propriétaires fonciers et/ou des représentants locaux de l'administration qui résident ou sont basés dans la zone en question".*

Après les années de mise en place de cette nouvelle approche, on a assisté à son expansion dans toutes les régions côtières de Madagascar. La mise en place de ce système vise à mettre les communautés au cœur de la gestion des ressources marines, à contribuer à la conservation et à l'utilisation durable des ressources marines ainsi qu'à l'amélioration du niveau de vie des communautés de pêcheurs.

Ainsi, très reconnu actuellement par son rôle à travers le pays, MIHARI a été créé en 2012 après une première rencontre de 18 LMMA du Sud à Andavadoake. MIHARI, un acronyme se traduisant par "*Mitantana Harena an-dRanomasina avy eny Ifotony*", est un réseau réunissant toutes les communautés gestionnaires de LMMA à Madagascar, avec leurs organismes d'appui. Actuellement, plus de 200 communautés gestionnaires de LMMA et une vingtaine d'ONG font partie intégrante de ce réseau.

Les activités principales du réseau se focalisent sur : l'appui des communautés à travers des échanges et le système d'apprentissage, la représentation de leurs voix, l'accroissement de la visibilité des LMMA ainsi que le renforcement des capacités de ces communautés.

Afin d'atteindre ces objectifs, MIHARI organise chaque année des forums régionaux dans les quatre grandes régions (Sud, Moyen-Ouest, Nord-Est et Nord-Ouest) et les résultats obtenus sont consolidés au niveau d'un Forum National, tous les deux ans. Depuis sa création, MIHARI a organisé quatre Forums Nationaux, incluant celui de 2017, qui s'est tenu à Fort-Dauphin du 27 à 31 Juillet. Organisé conjointement avec la célébration du premier Festival de la Mer, cet événement a constitué une grande opportunité d'échanges pour les représentants des LMMA issus de toutes les régions côtières et leurs structures d'appui respectives. Cette année, un slogan en dialecte Antanôsy a été choisi: «*Zarazarao gny tantaranao* », une expression qui signifie "Raconte ton histoire".

2. Rappel des objectifs et résultats attendus

2.1. Objectifs du Forum National

2.1.1. Objectif global

L'objectif global de ce Forum National était de rassembler tous les représentants des LMMA à Madagascar, les ONG d'appui, les opérateurs privés et les institutions gouvernementales ; en vue de partager les expériences et les bonnes pratiques pour le développement et l'efficacité du réseau, et le renforcement des capacités de gestion des Organisations Communautaires de Base (OCB).

2.1.2. Objectifs spécifiques

Lors de cette quatrième édition, MIHARI a retenu comme objectifs spécifiques les points suivants :

- permettre aux représentants LMMA d'échanger et de partager les bonnes pratiques en termes de gestion marine au niveau local. Les LMMA de Fort-Dauphin ont été particulièrement mises en avant, puisqu'elles sont reconnues pour leur autonomie sur les plans techniques et financiers, et pour leur pratique d'une pêche responsable ;
- permettre aux représentants LMMA de rencontrer les ONG, les autorités nationales/régionales et des représentants du secteur privé, dans le but de faire connaître leur situation et de renforcer l'appui et la collaboration ;
- promouvoir l'importance de la gestion communautaire dans la gouvernance des ressources marines et côtières de Madagascar ;
- adopter des résolutions sur des sujets spécifiques, qui ont permis d'informer les politiques publiques et de proposer des solutions concrètes aux défis auxquels sont confrontés les LMMA ;
- renforcer le réseautage entre LMMA tout en réduisant leur sentiment d'isolation ;
- renforcer le développement personnel et la confiance en soi des représentants LMMA à travers les sessions de "coachings" et l'exposition au grand public dont ils ont pu bénéficier durant le forum.

2.2. Résultats attendus du Forum National

A l'issu du forum national, globalement, les résultats ci-dessous étaient attendus :

- les représentants des LMMA présents au Forum National échangent et partagent sur leurs expériences et leurs bonnes pratiques en termes de gestion durable des ressources marines et aussi sur l'amélioration des conditions de vie des populations locales ;
- les autorités locales/régionales/nationales, les ONG et les divers acteurs impliqués dans l'environnement et la pêche sont à jour sur la situation des LMMA dans tout Madagascar ;
- les participants sont conscients de l'importance de la participation des communautés locales dans la gestion durable des ressources marines à Madagascar ;
- les consensus sur la résolution des défis des LMMA sont trouvés ;
- les capacités en gestion des ressources marines et en développement personnel des LMMA sont renforcées ;

- les divers documents pour le développement du réseau sont validés et adoptés : chartes, critères d'appellation d'une LMMA, structure, stratégies,...

Aussi, afin d'assurer le maximum de participation des différents acteurs durant le Forum National, chaque participant a eu à sa disposition une copie des Termes de Référence (TDR) rappelant les tâches et les résultats attendus qui sont développés ci-après.

2.2.1. Vis-à-vis des représentants des LMMA

Avant le forum

- Se familiariser avec les objectifs et résultats attendus du forum ;

- Consulter en avance les besoins, les attentes et les défis des communautés LMMA qu'ils représentent, et assurer que ces derniers soient communiqués pendant le forum ;

- Préparer une présentation sur les bonnes pratiques en termes de gestion communautaire,

- Participer activement aux sessions de "coaching" pour se préparer au forum.

Pendant le forum

- Participer activement aux différentes activités organisées pendant le forum : séances de débats, échanges d'expériences entre pairs, visite des sites, visite de stands, etc. ;

- Faire des présentations (préparées en amont avec les ONG d'appui) ;

- S'ouvrir et échanger avec tous les participants du forum, pour apprendre le plus possible, voire envisager des collaborations ;

- Prendre part à l'élection des membres du comité et à la validation de la structure et des stratégies du réseau MIHARI.

Après le forum

A leur retour, les représentants des communautés s'engagent à :

- Effectuer des partages ou comptes rendus auprès de leurs communautés ou village d'origine
- Diffuser les idées et connaissances acquises pendant le forum et être un modèle en matière de gestion durable des ressources marines et côtières.

2.2.2. Vis-à-vis des ONG partenaires

Pour les partenaires techniques (ONG), il était important que ces ONG partenaires puissent :

- Identifier les bons représentants LMMA à envoyer au forum ;
- Coacher en avance et préparer les représentants LMMA au contenu du forum ;
- Assurer le suivi et le bien-être des représentants LMMA qu'ils emmènent au forum ;
- En tant que membres du Réseau MIHARI, appuyer l'équipe de coordination dans l'organisation et le bon déroulement du forum, selon leur disponibilité et capacité ;
- Participer activement à toutes les sessions pour lesquelles leur présence est souhaitée
- Faire en sorte de partager les défis auxquels font face les communautés LMMA qu'ils appuient ;
- Participer à l'élaboration et à la validation des résolutions et des divers documents pour le développement de MIHARI ;
- Participer efficacement aux propositions de stratégies et plans d'actions ;

- A leur retour, appuyer les représentants LMMA pour organiser des sessions de partage et de compte- rendu post-forum auprès de leur communauté.

2.2.3. Vis-à-vis des autorités et/ou services techniques déconcentrés

Pour les autorités et/ou les services concernés, les attentes des participants étaient les suivantes :

- Etre à l'écoute des besoins et des défis auxquels les communautés LMMA font face, ainsi que de leurs aspirations ;
- Respecter et valoriser les connaissances traditionnelles des pêcheurs ;
- Apporter la contribution de l'institution qu'ils/elles représentent dans les échanges et les décisions à prendre pendant le forum ;
- Contribuer activement sur les sujets qui les concernent ou sur lesquels ils disposent d'une expertise ;
- Participer activement à l'élaboration des plans d'actions et stratégies pour assurer le bien-être et l'avenir des communautés de pêcheurs à Madagascar ;
- Examiner le contenu des résolutions et apporter leurs points de vue et leurs suggestions ;
- Soutenir le Réseau MIHARI dans la mise en œuvre des plans d'actions et des stratégies post-forum.

3. Déroulement du Forum

Jour 0 : 26 Juillet 2017

Il s'agit d'une journée de sessions préparatoires pour les LMMA et les ONG afin d'atteindre les objectifs du forum. L'objectif du jour 0 est de donner aux représentants des communautés de pêcheurs les techniques nécessaires pour exprimer les défis auxquels ils font face.

Figure 1: Aperçu des participants au quatrième Forum National à Fort-Dauphin

3.1. Renforcement des capacités pré-forum

La journée d'auto-renforcement des capacités pré-forum a été animée par Centre d'Affaires Régional d'Anôsy (CARA), une ONG basée à Fort-Dauphin ayant une expertise en renforcement des capacités, en structuration et organisation de vie associative. Plus de 150 représentants des LMMA ont bénéficié d'une formation dispensée par deux formateurs issus de cette ONG. La journée était focalisée sur le renforcement des capacités en donnant aux leaders des communautés les outils nécessaires pour avoir une meilleure confiance en soi et communiquer efficacement. Plusieurs thèmes ont été abordés, à savoir : les techniques de communication, la préparation du contenu d'une intervention, la gestuelle, et enfin la détermination des objectifs.

➢ ***Les techniques de base de la communication***

Dans cette partie, les représentants de LMMA ont appris comment discuter avec différents interlocuteurs qu'ils soient des personnes ordinaires ou représentants de l'Etat. Ainsi, peu importe le statut social, il est primordial de connaître son identité et préparer en avance les grands points de la discussion.

➢ ***La préparation du contenu de l'intervention***

Dans ce volet, les éléments et contenus à préparer pour une communication efficace ont été évoqués. Ainsi, les communautés de pêcheurs ont compris l'importance d'une bonne préparation avant tout entretien ou quelconque intervention publique pour un parfait enchaînement dans les idées. La prise de parole mal préparée peut conduire à des situations de troubles et de panique surtout pour ceux qui n'ont pas l'habitude. Le contenu d'un discours ou d'une prise de parole doit bien cerner le sujet.

➢ ***Les attitudes gestuelles***

Les attitudes gestuelles d'une personne définissent sa personnalité vis-à-vis de ses interlocuteurs. Il faut bien savoir distinguer les tenues et gestes corporels à effectuer durant la rencontre avec une personne. Il n'y a pas de formule standard pour le code vestimentaire ni les gestuelles. Tout dépend de la personne à qui on adresse la parole et à quelle occasion. Dans le cas d'un forum ou d'une Assemblée Générale (AG), la prise de parole devant les participants doit faire l'objet d'une attention sur la tenue. Cette dernière doit être propre et correcte. Le ton et le style de parole doivent attirer l'attention du public. En général, les participants du forum ont appris quels comportements adopter pour une bonne prise de parole. Ils sont désormais convaincus que parler aux autorités ou à des personnes haut placées ne doit pas créer de la peur, puisqu'elles sont toutes des êtres humains comme tout le monde.

➢ ***Définition au préalable des objectifs et des attentes***

Bien que les contenus d'une intervention soient parfaits, un bon communicateur doit toujours définir au préalable son objectif et ses attentes. Il en est de même pour les communautés gérant les LMMA. Le message clé est à bien déterminer dans toute situation d'argumentation, de lobbying ou de plaidoyer.

A la fin de cette journée de coaching, les participants ont été satisfaits des différentes parties abordées. A la veille du forum, il a été remarqué qu'ils ont été mieux armés et préparés pour une communication efficace.

Jour 1 : 27 Juillet 2017

3.2. Assemblée générale du réseau MIHARI

La première journée du forum a été axée sur l'ouverture officielle de l'AG et aussi sur les différents travaux de groupe pour la préparation des différents documents à valider pour le bon développement du réseau.

Figure 2: La coordinatrice nationale, Mme Vatosoa RAKOTONDRAZAFY à l'AG

3.2.1. Ouverture officielle de l'Assemblée Générale

Le quatrième Forum National MIHARI a commencé officiellement le 27 Juillet dans la grande salle de la Mairie de Fort-Dauphin. La coordinatrice nationale du réseau, Mme Vatosoa RAKOTONDRAZAFY, a adressé les mots de bienvenue et a exprimé aux participants ses souhaits de passer un forum productif. Elle a sollicité également une participation active de la part de chacun dans les différents échanges et partages de bonnes pratiques et ainsi vivre ensemble le leitmotiv de l'évènement «*Zarazarao gny tantaranao* ». Malgré quelques traits de fatigue dûs au long trajet, la volonté et la motivation étaient perçues à travers les représentants des LMMA des quatre coins de Madagascar.

L'entrée en scène du groupe traditionnel "*Voazavo Lenda et Tsiriry*" de la région Anôsy a lancé le ton dynamique et convivial du forum. Les représentants des communautés de pêcheurs réunis à Fort-Dauphin ont vibré de joie en découvrant le nouvel hymne du réseau MIHARI, fraîchement composé.

La séance s'est poursuivie avec la diffusion de la vidéo de présentation du Réseau MIHARI. Cette vidéo retrace l'historique de la mise en place du concept LMMA à Madagascar et la dynamique du réseau. Captivée, l'audience y découvre quatre leaders communautaires (Eric, Clodio, Herman et Justin Kinkou) expliquer les différentes réalisations effectuées avec MIHARI.

Figure 3 : Prestation du groupe traditionnel Antanôsy "*Voazavo Lenda et Tsiriry*"

3.2.2. Assemblée générale de MIHARI

Lors du dernier forum national qui s'est tenu à Mananara (12 au 16 Octobre 2015), il a été constaté que le nombre des membres de MIHARI ne cessait de croître, rendant les prises de décision assez difficiles d'où la nécessité de mettre en place une structure formelle pour le réseau. Ainsi, les participants du troisième Forum National MIHARI se sont mis d'accord pour la création d'un comité temporaire qui a pour mission de travailler sur la mise en place de cette structure, incluant le développement de divers documents de fonctionnement de MIHARI, tels : mission, vision, valeurs, charte, stratégies, guide d'appellation d'une LMMA, etc. Le comité temporaire est composé de 13 membres, dont la sélection s'est fait à travers une nomination par chaque institution. Ce comité est divisé en 3 sous-groupes : la coordination centrale composée de la coordinatrice nationale , 2 ONG nationales (représentants de Development and Environmental Law Center ou DELC et le Service d'Appui à la Gestion de l'Environnement ou SAGE) et 2 ONG internationales (représentants de Blue Ventures ou BV et Wildlife Conservation Society ou WCS) ; 4 représentants des Leader LMMA issus des quatre régions (Sud, Nord-ouest, Nord-est et Moyen-ouest) et des représentants d'ONG au niveau des régions (World Wide Fund for Nature ou WWF, Aquatic Service, Missouri Botanical Garden ou MBG et Madagascar National Parks ou MNP). Afin de définir le rôle de chacun de ces membres, les TDR pour une année leur ont été confié (voir annexe 7).

La première réunion du comité temporaire a eu lieu du 24 au 26 Octobre 2016. Elle a été axée sur le résumé des perceptions des partenaires de MIHARI vis-à-vis du réseau, la définition

ensemble des raisons d'être de MIHARI, l'élaboration préliminaire du document stratégique de MIHARI, la définition des critères d'une LMMA et surtout la proposition de la structure pour le réseau.

Suite à cette première réunion, en vue de consulter les partenaires membres sur les termes de la structure et de la stratégie du réseau, une consultation nationale (21 février 2017 à Tana) suivie de deux consultations régionales (27 février à Ambanja et 28 mars à Toliara) ont été organisées. Ensuite, les résultats de cette première consultation ont été compilés et synthétisés et ont fait l'objet d'une deuxième consultation : 1er juin au niveau national, 8 juin à Ambanja, 13 juin à Toliara, 14 au 17 juin au Nord de Toliara, 29-30 juin à Morondava et 3 juillet à Sainte-Marie. Les résultats issus de cette deuxième consultation ont été par la suite synthétisés par les membres du comité temporaire en date du 12 et 13 juillet dernier.

Cette dernière réunion du comité temporaire, en tenant compte des différentes propositions des membres de MIHARI durant les consultations qui ont été effectuées, a abouti à une version pré-finale de la structure, la stratégie, les critères d'appellation d'une LMMA et des autres documents liés au développement du réseau.

Les travaux en amont du comité temporaire et des diverses consultations régionales ont assuré la richesse des discussions durant l'AG. Cette dernière composée de représentants des ONG d'appuis et en majorité des membres de LMMA a finalisé et validé les décisions sur l'orientation du réseau.

3.2.3. Processus de validation des documents

Avant leur validation, certains sujets ont été discutés en séance plénière et les autres à travers des travaux de groupes menés par des facilitateurs pré-identifiés et suivis de restitutions. Ainsi, l'AG a été utilisée pour avancer dans la réflexion sur le fonctionnement du réseau à travers les documents clés comme la charte, les stratégies et le guide d'appellation d'une LMMA.

Figure 4: Aperçu sur le groupe de travail sur le guide LMMA

3.2.3.1. Charte du réseau MIHARI

La charte renferme les principes fondamentaux de collaboration entre les membres du réseau. Elle contient la vision, les missions, les valeurs et les engagements du réseau. Son adoption permet à chaque membre de mieux connaître les principes fondamentaux au sein d'un réseau qui ne cesse de s'agrandir.

Pour son élaboration, la méthodologie participative a été utilisée. Pour bien orienter le groupe, une clarification de la définition de la charte susmentionnée a été donnée.

Rappelons que cette thématique a fait l'objet de maintes discussions durant toutes les consultations nationales et régionales menées par les membres du comité temporaire,, la consultation de Fort-Dauphin fut la dernière étape avant sa validation.

Les points suivants ont été discutés :

- Adhésion et/ou affiliation des membres du réseau
- Avantages et opportunités des membres du réseau
- Engagements et obligations des membres du réseau
- Exclusion ou désaffiliation des membres du réseau

Ces points sont très importants pour tous les membres du réseau. Ils constituent des balises sur le statut et les conditions à suivre avec MIHARI, ainsi que les avantages et opportunités dont les adhérents au réseau bénéficient.

Néanmoins, de la consultation dans les travaux de groupe sont sortis les points suivants :

- L'importance de la prise en compte de la préservation des ressources naturelles : les participants ont remarqué que c'est toujours la protection qui fait maintes fois partie des préoccupations des gestionnaires des ressources naturelles ;

- Formalisation du réseau MIHARI : les participants envisagent que le réseau MIHARI devrait être formalisé (loi 60-133) pour qu'il y ait une collaboration entre tous les partenaires ;
- Formalisation de la convention de collaboration.

3.2.3.2. Critères des LMMA

De nombreuses étapes ont déjà été réalisées notamment durant la consultation nationale, qui s'est tenue du 24 au 26 octobre 2016, qui a vu la participation du comité temporaire, des partenaires et des représentants des communautés. Les premières propositions de définition des critères LMMA ont été élaborées durant cette période et les contenus ont été discutés à travers les consultations régionales en février, mars, juin et juillet 2017.

Les critères LMMA ont été définis pour déterminer les organisations communautaires de base éligibles pour intégrer le réseau MIHARI. Pour cela, un groupe de travail a travaillé sur l'élaboration du "guide de définition d'une LMMA" dont l'objectif est de fournir aux membres un document permettant de se focaliser sur un objectif commun. Par définition, une LMMA est une approche pour conserver les aires marines afin de les gérer localement pour parvenir au développement durable. Le réseau des LMMA, définit une LMMA comme : *«Une zone principalement marine et/ou côtière qui est largement ou entièrement gérée au niveau local par des communautés riveraines, des organisations partenaires (ONG, Associations, Groupements…), et/ou des représentants collaboratives du gouvernement qui résident ou sont basés dans la zone en question.". ».*

De par cette définition, quatre grands points ont déterminé pour définir les critères d'une LMMA à Madagascar: (1) Communauté, (2) Aire, (3) Gestion, (4) Outil de gestion.

- **Communauté locale** : Population ou *Vondron'Olona Ifotony* (VOI), usagers des ressources marines et habitants à proximité de la zone protégée, disposant d'une aire de gestion bien définie et possédant une structure légale ;
- **Gestion** : Mettre en place des dispositions relatives à la gestion, au suivi et à l'utilisation durable des ressources marines ;
- **Outil de gestion** : Les moyens à travers lesquels les communautés établissent des règles pour assurer la gestion de la zone protégée (convention sociale ou *Dina*, règlement intérieur), ces outils sont reconnus par les autorités et les communautés voisines ;
- **Aires** : Ce sont les zones marines ou littorales délimitées à l'aide de repères physiques ou traditionnels.

Par ailleurs, les objectifs ci-après ont été définis pour pouvoir bien clarifier les critères d'appellation d'une LMMA à Madagascar :

- ***La définition et la protection des valeurs fondamentales des LMMA :***

A Madagascar, il est difficile de donner une définition unique pour une AMGL par les communautés. Dans la prochaine étape, ces critères seront utiles pour classifier les LMMA selon les types de gestion existants. Du moins, il existe trois types :
*** LMMA du type Aire Marine Protégée (AMP)** : la gestion de la zone protégée est assurée par une ONG avec une implication des communautés locales (cogestion de l'AMP) ;
*** LMMA du type Transfert de Gestion des Ressources Naturelles (TGRN)** : les communautés locales ont eu un contrat de transfert de gestion

*** LMMA du type *Dina*** : les communautés locales utilisent la convention sociale comme outil de gestion (convention sociale déjà homologuée ou en cours d'homologation).

- ***La préparation d'un guide clair pour la création d'une LMMA***

Beaucoup de communautés/associations de pêcheurs ou coopératives demandent à adhérer à MIHARI alors que le réseau n'a pas encore de notions claires en termes de définition d'une LMMA. Le guide fournira donc des pistes à suivre pour pouvoir remplir les conditions des membres du réseau.

- ***L'implication des droits coutumiers dans le suivi de réalisation des objectifs***

Pour les prochaines étapes, ces critères vont être utilisés dans la classification des LMMA à Madagascar selon le genre et type de gestion adoptés.
Le contenu de l'ensemble des critères issus de la discussion est en annexe 02.

3.2.3.3. Structure du réseau MIHARI

Depuis que le réseau a été mis en place, aucune structure bien définie n'a encore été instaurée pour assurer le fonctionnement du réseau. Seule l'équipe de coordination assurait ce fonctionnement. Or, la tendance montre que le nombre des membres du réseau MIHARI ne cesse d'augmenter : 18 LMMA en 2012 et +75 LMMA en 2017. De ce fait, la prise de décisions commence à être complexe.

C'est pour cette raison que tous les membres du réseau ont décidé de créer une structure pour alléger le fonctionnement de celui-ci. Tout comme les chartes et les critères d'appellation d'une LMMA, l'élaboration de cette structure est d'abord passée par des consultations auprès des membres du réseau (au niveau national et régional), avant d'être discutée et validée durant ce Forum National.

La structure du réseau MIHARI est constituée de tous les organes travaillant en son sein. Durant le travail de groupe sur cette structure, les participants ont discuté des organes, de leurs tâches et de leurs responsabilités. Le schéma a été pré-établi durant les résultats des consultations nationales et régionales des membres et du comité temporaire du réseau. Ainsi, la structure a été constituée comme suit :

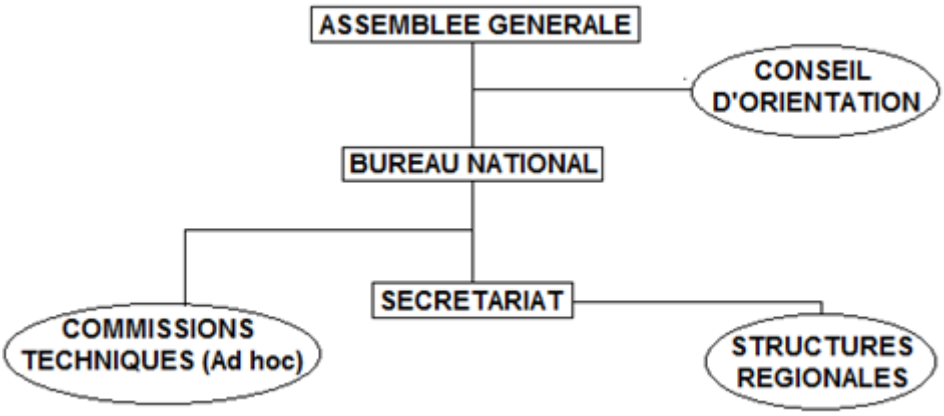

Figure 5 : Schéma de la structure MIHARI

➢ Les tâches et responsabilités de chaque organe constitutif de la structure du réseau MIHARI sont résumées dans le tableau ci-après :

Tableau 1 : Résumé des tâches et responsabilités des organes constitutifs de la structure

NIVEAU DE STRUCTURE	COMPOSITION MEMBRES	TACHES ET RESPONSABILITES
Assemblée générale	Toutes les LMMA membres (décideurs) et ONG (facilitateurs et observateurs)	- Les LMMA prennent toutes les décisions -Elaboration et validation de Plan de Travail Annuel (PTA) -Organisation de réunion ordinaire et extraordinaire -Approbation de divers accords -Elit les membres du bureau national au niveau régional
Conseil d'orientation	ONG	-Orientation stratégique du réseau -Recherche et développement de partenariat
Bureau national MIHARI	Représentants des LMMA élus (président national et 4 vice-présidents)	-Lobbying à tous les niveaux -Evaluation de la réalisation des LMMA -Appui à la gestion des conflits -Recherche de partenariat et rapportage au niveau des Services Techniques Déconcentrés (STD) et Collectivité Territoriale Décentralisée (CTD)
Secrétariat exécutif	Coordination au niveau national	-Mise en œuvre -Organisation de tous les évènements nationaux et régionaux -En charge de la coordination des bureaux régionaux
Commissions techniques (ad hoc)	Toute personne ou entité ayant une expertise spécifique (non ponctuelle)	-En fonction des besoins : commission de plaidoyer/lobbying, de résolution des conflits, technique d'interpellation, de renforcement des capacités (leadership), d'accès à la justice, scientifique, de recherche de financement durable, de diffusion de droit et responsabilité et de sécurité en mer,...
Structure régionale	Membres de coordination au niveau régional (coordinateur régional, vice-président élu et secrétariat)	-Soutenir le secrétariat exécutif au niveau national, -Facilitation des actions de lobbying et plaidoyer -Assurer la mise en œuvre au niveau régional -Suivi-évaluation de la réalisation au niveau régional.

3.2.3.4. Stratégies du réseau MIHARI

Tout comme tous les autres documents, les résultats issus des précédentes consultations déjà effectuées ont été une fois encore discutés avec les partenaires membres du réseau MIHARI durant le Forum National.

Au total, 6 axes stratégiques ont été définis. Les participants se sont penchés sur les questions "comment et par quelles activités ces stratégies permettront d'atteindre la vision du réseau?". Les propos évoqués sont résumés ci-après :

- **Axe stratégique 1 :** MIHARI renforce les capacités des communautés en termes de la gestion des LMMAs
- **Axe stratégique 2 :** MIHARI fournit une plateforme permettant aux communautés gestionnaires de LMMA et les ONG de soutien de partager les expériences
- **Axe stratégique 3 :** MIHARI plaide pour l'élaboration de cadres légaux et politiques favorables pour la gestion locale des ressources marines et les droits des pêcheurs traditionnels, assurant ainsi une meilleure protection des LMMAs contre les menaces externes
- **Axe stratégique 4 :** MIHARI développe une structure claire qui favorise l'appropriation des activités par les communautés gestionnaires de LMMA
- **Axe stratégique 5 :** MIHARI promeut l'amélioration du niveau de vie des communautés gestionnaires de LMMA
- **Axe stratégique 6 :** MIHARI accroît son profil et la visibilité des LMMA à Madagascar

Tous ces points ont conduit à la détermination des stratégies et actions à promouvoir dans les années à venir. Elles sont mises en place afin de régulariser toute activité liée à l'exploitation du milieu marin dont principalement la pêche, ou à d'autres usages à des fins commerciales.

3.3. Préparation de l'élection du président

La première journée de l'AG a été marquée par la préparation à l'élection du président du bureau national de MIHARI. A la suite des discussions entre les représentants des LMMA, les critères de candidature ont été élaborés et validés. Les candidatures ont par la suite été ouvertes à toute personne remplissant les critères et s'engageant à respecter les conditions requises.

Pour les critères, tout candidat doit :

- être âgé de 35 à 65 ans et être de nationalité Malagasy
- avoir au moins 2 ans d'intégration dans une OCB
- être leader dans son organisation et n'avoir aucun antécédent avec MIHARI
- être disponible et en bonne condition mentale et physique
- être apte à représenter la voix des LMMA à Madagascar
- savoir lire, écrire et compter

Pour les conditions requises, le président élu doit :

- démissionner de tout autre poste à responsabilité actuel afin d'éviter toute confusion ;
- diriger le réseau pendant 2 ans (renouvelable une fois) ;
- être apolitique et n'appartenir à aucune organisation politique durant son mandat;
- être neutre en tant que président national des LMMA ;
- assurer le bon fonctionnement du réseau et la mise en œuvre du plan d'action établi
- être un modèle (possibilité d'être destitué en cas de mauvais comportement).

Jour 2 : 28 Juillet 2017

Placé sous le signe des échanges, ce forum a programmé diverses activités pour multiplier et faciliter les partages d'expertises et le réseautage entre les différentes parties prenantes. L'esprit "*Zarazarao gny tantaranao*" ou "Raconte ton histoire" a été décliné sous divers formats participatifs lors de la deuxième journée du forum.

3.4. Echanges de bonnes pratiques entre LMMA/ONG à travers des speed-datings

Les LMMA, les ONG ainsi que les autres acteurs ont été disposés dans les locaux de la Mairie de Fort-Dauphin selon leurs domaines d'expertises. Ainsi, quiconque voulant avoir des informations ou discuter sur un sujet précis pouvait rejoindre la zone adéquate de la salle. L'objectif était de donner aux participants du forum une diversité de notions allant de la gestion à la conservation, en passant par l'organisation de vie associative, pour leur développement personnel et le profit de leur LMMA de provenance.

Figure 6: Aperçu sur un échange sur les pépinières de mangroves

3.4.1. Technique de lobbying et plaidoyer

Les communautés des pêcheurs font souvent face à divers obstacles quand il s'agit de plaidoyer ou de lobbying. Les opportunités de formations relatives à ces sujets sont rares,

voire inexistantes d'où une difficulté pour les gestionnaires de ressources marines au niveau local dans la résolution de leurs problèmes.

Cette thématique a ainsi suscité un grand intérêt de la part des représentants des LMMA. Parmi les questions posées par les participants figurent les suivantes:

- *Qu'est-ce qu'un Plaidoyer et un lobbying?*
- *Quelles sont les démarches à suivre pour réussir un bon plaidoyer?*
- *Quels sont les éléments et informations nécessaires à avoir?*

La Coalition Nationale de Plaidoyer Environnementale (CNPE), représentée par M. ANDRIANAVALONA Rabenasolo Onilalaina, a partagé son expérience sur les démarches et techniques de plaidoyer pour les LMMA. Il a entamé par une explication succincte de la mission de cette entité, notamment les actions de plaidoyers auprès des autorités compétentes selon les besoins (niveau local, régional, national ou international).

D'après cet expert, avant d'opérer à un plaidoyer ou un lobbying, des éléments sont indispensables pour pouvoir atteindre les résultats escomptés. L'intéressé doit avoir en sa possession des informations crédibles. Ensuite, l'équipe de plaidoyer doit bien identifier les entités cibles susceptibles de résoudre les problèmes en question.

Dans le cas où l'équipe de plaidoyer n'obtient pas les résultats attendus, elle peut toujours recourir à la communication via les médias. A ce niveau, la publication des informations doit se faire avec beaucoup de rigueur. Il est surtout essentiel d'apporter une attention particulière sur leur authenticité et l'existence de preuves des cas étudiés.

Les communautés LMMA représentées à cette séance avaient chacun leurs problématiques au niveau de leurs sites respectifs. La CNPE a pris en considération toutes les requêtes présentées par ces dernières.

3.4.2. Dina

Parfois, les communautés sont confrontées à des difficultés dans le processus d'élaboration et d'homologation de cette convention sociale, ainsi que de son application. Les démarches pour réussir à mettre en place une convention sociale légale et surtout son exécution ne sont pas toujours aisées pour les gestionnaires des ressources naturelles à Madagascar. Ainsi, les échanges avec le représentant du DELC durant le Forum National à Fort-Dauphin a permis aux participants d'être au courant des points nécessaires et essentiels. Les questions des participants ont tourné sur les points suivants:

- *Quelles sont les démarches à suivre pour élaborer une convention sociale?*
- *Qui sont les acteurs/services qui devraient être impliqués et à quel niveau du processus? Pourquoi la durée de phase d'homologation est si longue?*
- *Peut-on avoir ensemble un Dinabe et dina dans un même endroit?*

L'expert à ce sujet, M. Longin RAMAHENINA, a partagé son expertise durant ce forum. De manière participative, il a expliqué, en se basant sur ces questions, les points suivants :

► L'élaboration du *dina* suit un processus continu depuis la phase de consultation publique jusqu'à la validation et l'homologation. Différents services et entités vont être concernés dans les démarches (ONG d'appui, STD, tribunal, autorités, CTD, etc.). Normalement, tous ces acteurs doivent être impliqués dès le début du processus afin d'éviter des discordances entre le pouvoir judiciaire et les communautés durant la phase

d'homologation. Il en est de même pour les STD et autorités compétentes. Une bonne communication doit s'installer entre les acteurs pour tout clarifier. Pour réaliser une convention sociale (*dina*), les questions de fond et de forme doivent être bien conformes à la loi. Le fond ou contenu est approvisionné durant la consultation publique durant laquelle les communautés locales donnent leurs avis pour être inscrits dans le document. Ainsi, les STD et techniciens du projet assurent que ces contenus soient bien conformes aux lois en vigueur à Madagascar. Et une fois que les contenus sont corrects, le document doit passer aux mains des experts juridiques pour soigner les questions de forme (écritures juridiques, etc.).

Une fois que toutes ces étapes sont accomplies, le document peut faire l'objet d'une validation au niveau des autorités à différentes échelles et aussi de l'homologation au sein du tribunal. Les communautés ne devraient ressentir aucune peur vis-à-vis des responsables du tribunal. Il existe une loi qui limite les délais d'attente pour les validations et l'homologation.

► Le *dinabe* est une nouvelle loi qui commence à prendre de l'ampleur dans les régions de Madagascar (surtout pour les zones hautement non sécurisées). Certains ont des difficultés dans le contrôle de ces deux conventions sociales. Selon Longin R., toute communauté peut élaborer son propre *dina* qu'il y ait ou non un *dinabe*. Seulement, ces deux règlements ne doivent pas se contredire. Le *dina* doit être extrait du *dinabe* et adapté selon les besoins du site. Des amendements peuvent se faire tout en gardant les idées générales de « *Dinabe* ».

3.4.3. Suivi communautaire des pêcheries et des habitats

Depuis quelques années, les communautés autour d'Ambanja, à proximité de la baie d'Ambaro ont développé l'approche de suivi communautaire et qui se situe dans le cadre du programme de gestion de pêcherie durable de BV.

Le suivi communautaire est une nouvelle approche pour certaines LMMA. Durant le Forum National, les participants ont profité de l'occasion pour en apprendre davantage sur ce sujet. Face à Nantenaina Nirisoa Ardo, Coordinateur du programme pêche du site Ambanja, de BV, l'audience a voulu en savoir plus sur les principes de base d'un suivi communautaire. Leurs attentes ont été orientées selon les questions suivantes :

- *Qu'est-ce qu'un suivi communautaire?*
- *Pourquoi a-t-on choisi cette approche et pour quels avantages?*
- *Qu'est-ce qu'une cartographie participative et quelles en sont l'utilité?*

Ci-dessous les points forts de l'intervention du responsable de BV:

Un suivi communautaire est une opération permettant de mettre en place et rendre opérationnel un dispositif ou un système efficace. Il assure le suivi de l'état d'évolution et/ou de performance d'une situation, avec une implication effective des communautés locales. C'est une approche participative dans la mesure où les bénéficiaires du projet sont réellement concernés dans les démarches.

Le mécanisme est mobilisé par le comité de suivi au niveau local (approche communautaire) tandis que l'ONG joue le rôle d'appui pour assurer son bon fonctionnement. Le concept est facile à manœuvrer par rapport aux autres techniques qui nécessitent des méthodes assez complexes. Les avantages sont tels que les communautés s'approprient de la méthode et ressentent son utilité. Aussi, ce concept de suivi communautaire permet de suivre l'état de

santé d'un écosystème ou habitat considéré avec ses ressources naturelles et facilite ainsi l'amélioration de la politique de gestion.

La cartographie participative est un outil essentiel du suivi communautaire. Par définition, c'est un processus d'identification de points matériels et de collecte d'informations dans un espace donné suivi de leur positionnement dans un croquis. Cette approche se fait également avec les communautés pour une meilleure gestion de ressources naturelles. Le programme de gestion de pêcherie utilise cette approche pour la délimitation des zones pour la petite pêche, des limites de réserves marines et surtout pour l'évolution d'un habitat dans une durée déterminée.

L'objectif est de pouvoir représenter l'occupation du sol dans la zone d'étude, par l'implication des communautés et des personnes ressources locales. Les résultats de la cartographie sont restituées au niveau d'une AG du terroir concerné afin d'être utilisés comme un outil indispensable à la prise de décision.
A la fin de la présentation, les communautés ont pu tirer des leçons sur l'importance du suivi communautaire et les démarches nécessaires pour la réalisation de ce concept. En effet,un grand nombre des membres de l'audience n'était pas encore familier à ce genre d'approche.

3.4.4. Accès à la santé, à l'éducation, à l'assainissement et à l'hygiène

La santé et l'éducation sont des piliers vitaux pour les populations. BV dispose d'un Programme de santé communautaire "SAFIDY" à travers lequel les domaines de la santé, de l'éducation et de l'approche Eau, Assainissement et Hygiène (EAH) sont développés. Les participants ont été intéressés par le système d'approche santé-éducation-hygiène et des liens positifs de cette approche avec la conservation. Les questions posées révèlent le haut intérêt que les représentants portaient à la thématique :

- *Quels sont les avantages tirés de cette approche multisectorielle?*
- *En quoi sont-ils importants vis-à-vis de la politique de conservation?*
- *Quelles sont les démarches à faire pour mettre en place ce système?*
- *Quelles sont les conditions nécessaires et apports communautaires exigés?*

A son tour, l'expert du programme SAFIDY, M.Herinjaka RAVELOSON, a expliqué que c'est un volet intégré au concept LMMA qui appuie l'effort de gestion/conservation des ressources marines mené par les communautés locales. Pour le cas de cette ONG de conservation, le travail consiste en un soutien aux communautés dans le planning familial, l'éducation sexuelle des jeunes et la prise en charge de la santé mère et enfant. Ceux-ci sont étroitement liés et ont un impact positif sur la limitation du taux de croissance démographique qui conditionne l'équilibre de l'activité de la pêche. Plus une famille d'un pêcheur est en bonne santé, plus les charges des dépenses médicales sont minimes et plus elle est productive. Le ménage peut ainsi constituer une épargne pour de meilleures conditions de vie.

Par cette approche, des Agents Communautaires (AC) travaillent à proximité de la population pour faciliter les déplacements vers un Centre de Santé de Base (CSB). Avec la santé de base, les populations sont également éduquées sur le volet EAH. Cette stratégie en matière de propreté renforce la capacité des communautés dans la conservation.

Les personnes qui ont assisté à l'échange ont demandé les démarches nécessaires pour avoir cette opportunité d'approche santé communautaire. Par ailleurs, ils voulaient avoir plus d'informations à propos des effets négatifs de l'utilisation du planning familial.

Selon Njaka, les LMMA désirant mettre en place un programme de santé communautaire doivent se baser sur la Politique Nationale de Santé Communautaire (PNSC) car certaines étapes sont à suivre au niveau du ministère. Une demande doit être faite soulignant bien les contextes et les besoins d'appui avec l'objectif du changement souhaité. Une fois la demande accordée, le village nomme des AC qui vont être formés. Parmi les critères exigés pour la LMMA, l'association doit être légale et la zone doit disposer de point d'eau pour pouvoir assurer le volet EAH.

3.4.5. "Seagrass watch" ou le Suivi des herbiers marins

Les herbiers marins sont des habitats propices au développement des animaux marins. Le suivi de son état de santé est indispensable pour pouvoir assurer sa protection. Représentant la LMMA d'Analalava, M. Edinot RALAINANDRASANA, expert en suivi des herbiers suite à un appui de l'ONG Opti' Pousse Haie (OPH), a effectué un exposé captivant sur le « *seagrass watch* ».

Cette méthodologie a pour objectif d'évaluer l'état de santé de cet habitat avec son évolution spatio-temporelle. Les résultats permettent aux gestionnaires des ressources marines de faciliter la prise de décision dans l'élaboration de plan de gestion.

Dans cette présentation, l'exposant a pris l'exemple du suivi des herbiers marins consommés par une espèce cible : cas des tortues marines. La méthode consiste à faire des transects de 50 m sur une ligne droite perpendiculaire au littoral. Des quadrats de 2.500 cm² (50 cm* 50 cm) sont ensuite installés à chaque 5 m, un inventaire d'espèces est effectué. Les trois espèces d'herbiers utilisés comme espèces témoins sont : *Syringodium isoetifolium, Halodule uninervis* et *Halophila ovalis*. Ces espèces ont été définies comme témoins du fait que ce sont les espèces les plus mangées par les tortues herbivores. De ces trois types d'herbiers, le *Syringodium isoetifolium* est le premier indicateur à suivre.

Le suivi des herbiers se fait durant la marée basse avec un niveau de mer impérativement inférieur ou égal 20cm (≤20 cm). Pour le choix du lieu de suivi, il est préférable que ce soit dans une zone accessible et calme (non fréquentée par les pêcheurs). La personne chargée de l'opération doit avoir une fiche de suivi pour l'inventaire de toutes les espèces rencontrées (algue, mollusque, gastéropode, etc.). La plaquette d'identification permet de connaître le taux de recouvrement d'une zone par les herbiers. Pour ce qui est de l'indice de dégradation, un taux de recouvrement inférieur à 45% est mauvais (TR<45%).

Dans un transect, on peut installer jusqu'à 11 quadrats et les autres transects se posent en parallèle du premier avec une distance de 25 cm à gauche et à droite.
Les facteurs qui sont à l'origine de la dégradation de ces herbiers marins sont nombreux. Du côté des facteurs naturels, les herbiers sont exposés à la perturbation climatique, notamment à l'augmentation de la température et aux conditions extrêmes (cas de cyclone) ; et aussi à un mauvais broutage suite à la diminution de populations de tortues marines, celle-ci entraînant la propagation de colonies de parasites d'algues microscopiques. Pour les facteurs anthropiques, les herbiers sont dégradés ou détruits par les filets et les plombs de pêche.

3.4.6. Gestion communautaire dans un Parc National (Cas de Nosy Hara/MNP)

La gestion communautaire est un mécanisme qui est adopté par un nombre important de communautés vivant dans des zones protégées. L'AMP de Nosy Hara fait partie des zones à

gestion communautaire. Pendant le Forum National, le Directeur de ce parc, M. Jean Hervé Bakarizafy, a présenté les différentes potentialités de cette zone et de son mode de gestion. L'objectif de la présentation était de partager aux participants du forum :

Comment se fait-la gestion d'ensemble du parc par les communautés locales et le Comité d'Orientation et de Soutien des Aires Protégées (COSAP)? Quels sont les rôles de chaque organe de gestion au niveau de ce parc?

Le parc national « Nosy hara » se trouve dans la région DIANA et dans le District de Diego II, et réunit quatre (4) communes. Le mode de gestion est collaboratif avec l'implication de 3 acteurs dont le MNP, le COSAP et les communautés LMMA. A cet effet, les communautés LMMA sont les acteurs principaux. Au total, 21 CLB aux alentours du parc national ont été mis en place. Elles sont appuyées matériellement et financièrement par MNP et réalisent au moins 2 assemblées générales annuelles.

Ces trois (3) organes gestionnaires du parc ont chacun des rôles et des responsabilités bien définis. Le MNP assure la mise en œuvre des activités du plan d'action sur le plan technique et organisationnel avec les groupes de pêcheurs. Il est responsable du développement partenarial, de la gestion et de la coordination des activités avec les autres acteurs. Les membres du COSAP assurent l'élaboration du rapport et de sa diffusion au niveau des villages. Ils se chargent également de l'appui en conseil en l'orientation des activités réalisées autour du parc. Enfin, les CLB effectuent les activités de sensibilisation au niveau des villages voisins dans la protection des écosystèmes marins et côtiers (récifs coralliens, mangroves, etc.). Ils assurent aussi le suivi, le reboisement et l'enrichissement des habitats. L'ensemble des communautés est engagé dans le respect de la période de fermeture des zones protégées et surveillent les mauvaises pratiques. Toute décision relative à la gestion du parc est aussi prise au niveau de l'AG de Fokonolona et de MNP. Par la suite, les autres parties prenantes obtiennent un compte rendu.

Le mode de gestion appliqué jusqu'à maintenant a connu un grand succès durant toutes ces années grâce aux éléments ci-après :

- Acceptation et prise de responsabilité des communautés locales
- Gestion transparente et collaboration des acteurs renforcée
- Sauvegarde des us et coutumes traditionnels
- Adoption et développement des AGR répondant aux besoins des LMMA

Les objectifs de gestion sont axés sur :

► La gestion et protection durable des ressources naturelles incluses dans le parc ;

► La pratique de la pêche harmonieuse et durable, respectant les codes et lois en vigueur ;

► Le développement des AGR, répondant aux besoins des communautés et adaptées au changement climatique.

3.4.7. Suivi des tortues marines à Analalava

Durant sa présentation, M.BEMITERA, représentant très actif de la LMMA Analalava a fait état des différentes potentialités de la zone en termes de biodiversité marine et côtière. La zone est placée dans une colonne d'eau calme à forte diversité faunistique et floristique. Cependant, sur ces richesses pèsent de fortes pressions, faute de bonnes pratiques d'exploitation. Les tortues marines n'y échappent pas.

Des réseaux de trafiquants opèrent sur le lieu depuis ces dernières années et des dizaines de tortues sont tuées tous les mois. La présence d'une société privée qui achète les produits a également renforcé le braconnage. Un film a été présenté aux participants, illustrant l'état des lieux. La communauté locale ne possède pas de moyens de suivi et l'insuffisance des personnels de l'Etat sur place constitue encore un handicap. Les pêcheurs redoutent également les menaces de mort de la part des braconniers. La perte en richesse biologique a de nombreux effets sur le développement du site (touristique, économique et social).

Etant donné le contexte, les autres représentants de LMMA qui ont assisté aux échanges ont proposé de remonter l'affaire au niveau des autorités régionales et nationales compétentes telles ques les différents ministères ou le Bureau Indépendant Anti-Corruption (Bianco), etc.

3.4.8. Gestion et résolution des conflits

Lors de la présentation de M. RASOLOFOMANANA René, représentant du Centre de Réflexion et d'Appui au Développement et à l'Environnement du Sambirano (CRADES) à Ambanja a expliqué les points essentiels à savoir concernant la résolution de conflits qui semble encore être un défi majeur pour la plupart des communautés.
Dans la majorité des cas, les LMMA font face aux problèmes de l'exploitation illicite liée à l'utilisation des engins/matériels de pêche non réglementée, à la violation de loi sociale et à diverses autres controverses entre pêcheurs. Dans la plupart des cas, ce sont des pêcheurs venant de l'extérieur de la zone LMMA qui violent les règlements vis-à-vis de l'interdiction de la pêche nocturne, de l'utilisation de filet moustiquaire à des fins néfastes et surtout l'usage de bouteilles de plongée pour la collecte de concombres de mer.

D'après les témoignages des participants, les conflits concernant l'abus de pouvoir de certaines autorités sur place, la chasse illégale des organismes marins protégés (concombre de mer, hippocampe,…), l'exploitation des forêts de mangroves par des personnes provenant de l'extérieur la zone LMMA et la défense des malfaiteurs par des personnes haut placées sont les cas les plus fréquents au niveau des sites communautaires.

A cet effet, l'expert en gestion du conflit du CRADES a souligné les points à suivre par rapport aux cas exposés. Il est bénéfique pour les communautés en cause de trouver une solution avec l'ONG d'appui qui travaille directement sur le lieu, de discuter avec les autorités et services concernés. Les ministères de tutelle à savoir le Ministère des Ressources Halieutiques et de la Pêche (MRHP) et le Ministère de l'Environnement, de l'Ecologie et des Forêts (MEEF) doivent être avisés de la situation, et les plaintes devraient être écrites et pas uniquement verbales.
Au cas où le problème persisterait, il serait nécessaire de faire remonter la situation au niveau du bureau national du réseau MIHARI où ce dernier fera l'objet d'un plaidoyer avec les commissions spécialisées.

3.4.9. Aquaculture communautaire

L'aquaculture est une activité considérée comme l'une des solutions face au problème de surexploitation des ressources halieutiques. BV a développé le projet d'aquaculture communautaire dans la zone de Velondriake, dans le Sud-Ouest de Madagascar. M. Richard Badouraly a expliqué les différents points clés de cette activité.

Parmi les questions fréquemment posées figurent les suivantes :

- *Quels sont les intérêts majeurs/opportunités dans la pratique de l'aquaculture?*
- *Quelle est la synergie entre la pratique de l'aquaculture et la conservation marine?*

- *Quels sont les enjeux et défis dans la filière d'aquaculture communautaire?*
- *Comment est-ce que les communautés s'organisent dans la mise en place et la gestion de cette activité?*

En réponse, l'intervenant a rappelé que le programme d'aquaculture de BV œuvre activement dans l'atteinte des objectifs du développement durable. Le concept du développement durable repose sur la rentabilité économique, l'équité sociale et le respect de l'environnement.

Pour le cas de la filière holothuriculture, ses avantages de sont nombreux. En effet, les communautés deviennent moins dépendantes de la pêche et de surcroît leurs revenus augmentent en fonction de l'élévation du stock des concombres de mer dans les bassins. L'existence d'autres sources de revenus supplémentaires conduit à une sécurité financière, qui par la suite, réduit la pratique de pêche destructive qui pourrait affecter les zones marines protégées. Les communautés sont fortement engagées dans le processus de mise en œuvre du projet : installation de bassins, grossissement des individus élevés et sécurisation des sites d'élevage.

L'algoculture est un deuxième modèle d'aquaculture communautaire adopté dans la zone de Velondriake. C'est une activité qui offre une grande opportunité pour les villageois et sa mise en œuvre est plus facile. Les avantages tirés de cette pratique ne sont pas des moindres. L'activité nécessite peu d'expérience préalable et n'a pas besoin d'investissements énormes. L'offre sur le marché est actuellement élevé d'où un grand intérêt de la population à opérer dans la filière.

A la fin de la séance de partage, les participants ont pu comprendre l'importance de ce type d'activité génératrice de revenus dans l'amélioration du niveau de vie des communautés qui le pratiquent.

3.4.10. Réseau d'acteurs contre le trafic illicite des ressources naturelles

L'intervention conjointe faite par M. Clément RAHARISON du BIANCO Toliara et de Mme Brigitte RASOANIRINA de WWF a présenté aux participants le " réseau des acteurs contre le trafic illicite des ressources naturelles ". Cette dernière est une initiative lancée par BIANCO aux institutions étatiques, la gendarmerie, la sécurité intérieure, la société civile, les organisations internationales oeuvrant dans la protection de la biodiversité et les ressources naturelles dans le but de mettre en place une synergie dans la lutte contre la corruption relative à la gestion des ressources naturelles.

Il a été mis en évidence que cette plateforme permet d'effectuer un plaidoyer auprès des bailleurs sur la protection des ressources naturelles mais également de faire un rappel aux ministères quant à leur engagement. D'après les intervenants, les organisations qui se sont regroupées au sein de cette plateforme devraient communiquer pour mieux s'entendre concernant les informations sur les ressources naturelles comme les éventuels cas de trafic.

3.4.11. Mise en place de réserve temporaire de poulpe

Cette présentation a été conduite par Bienvenue, une femme leader venant d'Andavadoaka. Au cours de son intervention, elle a expliqué que cette bonne pratique a débuté en 2004 suite à un une surexploitation des ressources marines constaté par les pêcheurs. Ainsi, les villageois ont commencé à prendre conscience de l'importance de la mise en place d'une mesure de gestion. Un "*Dina*" (convention locale) a donc été instauré pour la première réserve de poulpes.

Ce "*Dina*" organisait la fermeture temporaire de la pêche au poulpe. Suite à cette fermeture, il s'est avéré que le nombre et le poids moyen des poulpes avaient augmenté. Compte tenu de ces résultats, le Ministère de la pêche a décidé de mettre en place une fermeture annuelle de la pêche aux poulpes depuis 2005.

Selon Bienvenue, depuis 2004 la mise en place de cette réserve de poulpe devenait une pratique courante pour les populations du littoral du sud-ouest. Les pêcheurs et les autres acteurs se regroupent au sein d'une plateforme (CGP : comité de gestion de poulpe) pour s'organiser sur les dates de fermeture et aussi sur la fixation des prix.

Les questions posées par les participants concernaient l'effectivité de l'application du "*Dina*" vis-à-vis de ces réserves.

3.5. TEDx

Pour la première fois, un modèle inspiré des "TEDx Talk", ces partages avec le public d'un parcours, d'une idée ou d'une vision s'est invité à un forum MIHARI. Des membres de communautés LMMA ont donc fait un témoignage de leurs histoires, des défis qu'ils ont rencontré et de de leur rêves et aspirations

3.5.1. Eric l'ami des oiseaux et des coraux

Eric se considère comme l'ami des oiseaux, de la mer et des coraux. Appartenant à une famille de pêcheurs de père en fils, il défend l'idée que "la mer est le supermarché des malgaches". Fort de ses douze ans d'expériences en tant que leader LMMA, il est convaincu, et a sensibilisé les participants du quatrième Forum National, qu'il ne faut pas seulement penser à l'aspect financier quand on est pêcheur mais aussi à la génération future.

3.5.2. Velondraza et son naufrage

Comme un grand nombre de pêcheurs, Velondraza raconte qu'il n'a pas fait de longues études : "J'ai arrêté en dernière année de l'enseignement primaire et me suis lancé dans la pêche.". Durant un naufrage en mer en 2013, il raconta comment les formations en sauvetage dont il a dispensé lui ont sauvé la vie.

3.5.3. Les tâches d'un leader LMMA

Bien qu'étant illettré et assez jeune à l'époque, Velozandry Freddy, arrive à la tête de la Fédération des LMMA de Maroantsetra en tant que Président. Les membres lui ont confié les rênes de l'association qu'il a rejoint en 2002 pour son leadership et son franc-parler. En effet, le jeune président a toujours été connu pour son intégrité et son impartialité face à la gestion des ressources marines de son village.

3.6. Conférences thématiques

Durant les conférences thématiques, les communautés ont pu discuter de vive voix avec les experts sur divers sujets. Diverses thématiques ont été couvertes par l'intervention du Ministère des ressources halieutiques et de la Pêche, des représentants des ONG, de BIANCO, du Centre de Fusion des Informations Maritimes (CFIM) et Agence Portuaire, Maritime et Fluviale (APMF) ainsi que de la société Qit Minerals Madagascar (QMM). L'objectif des présentations était de fournir des informations qui sont importantes pour les participants du Forum National. Les thématiques portaient majoritairement sur la gestion des pêcheries et de celle des ressources marines, de la lutte contre la corruption relative à la gestion de ces

ressources, ainsi que l'importance des informations maritimes au service des acteurs membres du réseau MIHARI.

Figure 7 : Mme Vola RAKOTONJANAHARY, lors de la conférence thématique sur la vulgarisation du code de la pêche

3.6.1. Vulgarisation du code de la pêche

Le nouveau code de la pêche et l'aquaculture a été présenté par la Direction de l'Environnement et de Valorisation des Ressources Halieutiques (DEVRH) du ministère des ressources halieutiques et de la pêche. Ceci entre dans la politique de vulgarisation de la loi sur cette filière, notamment pour la loi N° 053-2015 du 3 février 2016.
Il y a trois booklets portant cette nouvelle loi :

- Sur la pêche
- Sur l'aquaculture
- Sur le suivi de normes de qualité des produits halieutiques destinés au commerce.

Les décrets publiés relatifs à cette nouvelle loi concernent :

- Deux décrets définissant la pêche maritime et la pêche continentale
- Décret définissant l'aquaculture
- Décret définissant la protection des ressources halieutiques et de l'écologie
- Décret définissant la commercialisation et la valorisation des produits

Le MRHP est l'organisme gouvernemental chargé de la gestion des ressources halieutiques et de la protection de l'écologie marine. A cet effet, tout transfert de gestion relatif à ce sujet est donc sous l'autorité du Ministère (Art. 5 et 6).

Selon l'article 11 du décret ministériel, l'acquisition du TGRN se fait uniquement à partir d'un plan d'aménagement de la pêcherie. En outre, seules les associations/communautés de pêcheurs légales ont l'avantage d'obtenir un contrat de TGRN selon l'article 12 du décret ministériel.
Après la brève présentation de l'intervenant, des questions relatives au sujet de la conservation des ressources marines ont été posées par les participants, notamment:

Q1 : Quel ministère se charge-t-il de la gestion des mangroves à Madagascar et quelle mesures de protection envisagez-vous pour la durabilité de cet écosystème ?
MRHP : Les mangroves sont incluses dans les forêts littorales ; l'activité de conservation est un rôle de tous les citoyens malagasy, y compris les départements gouvernementaux mais le Ministère de l'environnement, de l'Ecologie et de Forêt restent le parrain dans la mise en œuvre de l'action. Pourtant, cet écosystème constitue un lieu propice pour la diversité des animaux marins. La valorisation et la conservation de ces ressources halieutiques sont comprises dans le rôle principal du MRHP. Donc, il s'agit d'une approche collaborative.

Q2 : Quelles mesures d'intervention propose-t-il le MRHP pour stopper l'exploitation illicite et/ou l'utilisation des engins de pêche destructive ?

MRHP : La définition et la classification des engins de pêche destructive est à parfois difficile. Certains matériels de pêche ne sont pas destructifs s'ils n'ont pas été détournés à d'autres usages (ex. filet ZZ, fusil…). Donc, ici on parle de la mauvaise pratique d'utilisation du matériel ; et il s'agit d'une responsabilité partagée (de la part de l'autorité et de la communauté des pêcheurs). De plus, le MRHP rencontre de grand défi face à l'insuffisance de nombre de Centre de Surveillance de Pêche (CSP) dans les zones côtières de Madagascar. La contribution des acteurs locaux et l'initiative au changement de mauvaise pratique de la part des pêcheurs constitueront des atouts majeurs dans gestion durable des ressources marines.

Le Ministère des ressources halieutiques et de la pêche est actuellement en cours d'élaboration du décret relatif aux procédures du transfert de gestion.

3.6.2. Exploitation minière et développement de la filière pêche au niveau des communautés impactés

Le représentant de la société Qit Minerals Madagascar a fait une présentation sur le projet d'accompagnement des communautés de pêcheurs dans leurs zones d'exploitations. Par un bref exposé, la porte-parole de l'exploitant d'ilménite a retracé l'historique du démarrage du projet dans ces zones d'interventions et a expliqué leur engagement par rapport aux cahiers des charges environnementales.

L'exploitation minière est une activité qui a démarré à Fort-Dauphin, région Anôsy, depuis l'année 2005. Des activités de base de la population ont été perturbées par la construction et la production minière. La société a alors investi dans les mesures d'accompagnement, notamment sur la filière pêche et gestion des ressources. De 2008 à 2012, près de 10% des pêcheurs de la région Anôsy ont bénéficié du soutien de la compagnie minière Rio Tinto. Plus de 760 pêcheurs ont été appuyés par QMM. Ce sont les pêcheurs de Libanona, Andrakaraka, Lanirano et Evatraha qui ont reçu les appuis. Depuis 2013, un programme « passerelle » a été mis en place. Ce programme vise à maximiser les retombées positives de la présence de QMM auprès des communautés de base.

Concrètement, il s'agit d'améliorer les techniques et matériels de pêche pour assurer la sécurité alimentaire et le bien-être des pêcheurs, développer la pêche traditionnelle vers la pêche artisanale, appuyer la commercialisation et développer la transformation et le conditionnement, mettre en place une cogestion durable des ressources halieutiques, et préserver les écosystèmes. Dans ce cadre, 14 associations de pêcheurs sont formées pour Ambinanibe, Evatraha et Andrakaraka, 218 pêcheurs sont formés en techniques de pêche en mer améliorées, puis 150 mareyeuses ont été regroupées dans 4 associations.

Des formations avec des matériaux modernes ont été également prodiguées aux pêcheurs. Il s'agit de l'utilisation de GPS et d'échosondeur, le mécanique de moteur, la fabrication de pirogues en fibre de verre, puis la gestion d'association et regroupement. Pour le cas de Libanona, 127 pêcheurs ont bénéficié de formations en techniques de pêche, en mécanique hors-bord, secourisme, météo marine et équipements modernes.

Durant la phase de construction du grand port "Ehoala", un plan d'action de recasement (PAR) a été introduit. Etant donné qu'un grand nombre de terrains et de nombreuses activités de populations ont été affectés par le projet, l'objectif principal du programme est d'éviter que les déplacements involontaires de population ne se fassent au détriment de ces dernières et, ne soit pas ainsi une source d'appauvrissement des populations affectées. Des analyses socio-économiques, sur base de l'identification des personnes affectées par le projet (PAP), et l'évaluation des valeurs des biens et/ou sources de revenue affectées ont été faites. Selon les critères d'éligibilité, les communautés ont reçu des indemnisations monétaires durant la construction du port ainsi que des compensations en nature tout au long de la période d'exécution du programme. QMM a octroyé 30 pirogues en fibre de verre équipées de moteurs, de matériels de sécurité et d'engins de pêche pour certains villages (Ambinanibe, Evatraha et Andrakaraka).

Comme résultat, les revenus des pêcheurs se sont améliorés grâce à ces actions, et les captures enregistrées illustrent ces faits depuis 2010 à 2014. En 2015, on prévoyait d'étendre le programme dans les villages de Petriky et Sainte-Luce sur la mise en place d'une chaîne de froid.

La société filiale de Rio Tinto réalise également du développement professionnel des employés. Au moins trois axes de formation ont été dispensés depuis 2014 :

- La santé, la prévention des accidents, l'Environnement et la Qualité (SPEQ)
- La structure LEAN
- Les formations techniques dispensées par la plateforme africaine

Dans son approche, la société QMM montre que le développement et la sécurité de son personnel ainsi que l'acceptation par les communautés vivant dans les zones d'implantation du projet sont des conditions indispensables pour la réussite de son activité d'exploitation minière dans la région Anôsy.

Après l'explication du représentant de la société QMM Fort Dauphin, de série de questions-réponses ont été posé afin d'avoir d'éclaircissement sur le projet d'exploitation minière :

Q1 : Pensez-vous aux impacts de l'extraction minière réalisée par la société dans notre environnement ? Et quelles sont les mesures déjà prises pour y faire face ?

QMM : La société a effectué une étude d'impact avec l'ONE et cette étude a conduit à l'élaboration de cahier de charges environnementales. Au sein de la société, il existe un département chargé de la restauration environnementale et de la promotion des mesures d'accompagnement des PAP. Une grande partie de l'intervention de la société QMM vise à renforcer la capacité de production des communautés vulnérables dans la zone d'exploitation afin de réduire les impacts sur le plan socio-économique et environnemental.

3.6.3. Lutte contre la corruption dans le cadre de la gestion locale marine

La corruption est un sujet qui touche encore plusieurs secteurs à Madagascar et le monde des ressources naturelles n'en est pas exclu. Monsieur Clément RAHARISON, représentant du département territorial de Toliara a développé, durant le Forum National, les efforts du

BIANCO dans l'éradication de la corruption dans le domaine de la gestion des ressources marines. Les actions pour parvenir à cet objectif sont intégrées dans la stratégie nationale de la lutte contre la corruption (2015-2025). A moyen terme, ce bureau indépendant prévoit de faire de Madagascar un État de droit où le développement économique, social et environnemental est libéré de la corruption.

Le domaine de l'exploitation des ressources naturelles fait partie des 9 secteurs prioritaires de la Stratégie Nationale de la Lutte contre la Corruption ou SNLC (avec la justice, la sécurité publique, la fonction publique, la finance publique, le foncier et décentralisation, la santé, l'éducation et le secteur privé). La SNLCC possède cinq (05) volets pour ses actions :

- Education
- Investigation
- Coopération régionale
- Coopération internationale
- Prévention

Par définition, la corruption est l'usage du pouvoir dont on est investi pour obtenir un gain personnel. Dans le cadre des LMMA et de la gestion des ressources, les risques de corruption dans les situations d'exploitation illégale et d'utilisation de matériels non réglementés, des cas de non-respect de fermeture des réserves, de non-respect des normes pour les produits commerciaux et produits d'exportation, etc.

Pour éradiquer les actes de corruption au niveau local, il est recommandé de :

- Vulgariser les textes et les procédures en vigueur jusqu'au niveau des communautés
- Vulgariser le manuel de partage des rôles et responsabilités en matière de gestion des ressources marines entre les responsables ;
- Eduquer et sensibiliser les leaders LMMA et les chefs de services concernés ;
- Constituer un réseau d'acteurs sur la gouvernance des ressources marines, composé du Ministère, CTD, STD, communes, militaires et justice, LMMA
- Constituer un réseau d'informateurs contre la corruption et l'exploitation illégale.

A la fin de sa présentation, le représentant du BIANCO a invité tous les acteurs à se donner la main puisque la lutte contre la corruption n'est pas une simple tâche de cette cellule. Aussi, les communautés doivent avoir le courage de porter plainte au niveau des départements territoriaux de BIANCO de chaque province en cas de problèmes.

3.6.4. CNGIZC

Tsihazoa Anjara le représentant du CNGIZC a expliqué le concept de la Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) au niveau de la communauté locale, du fonctionnement et de la structure du comité, des démarches et les textes régissant leur création ainsi que les différentes réalisations au niveau des régions de Madagascar.

Le CNGIZC est un organisme rattaché à la primature qui assure la coordination de la gestion intégrée des zones côtières. Plusieurs entités aux compétences multidisciplinaires dont les secteurs public et privé sont membres de ce comité. Leur mission est de promouvoir la gestion intégrée des zones côtières et le milieu marin dans la logique du développement durable. D'après l'arrêté n°22 473/2012 abrogeant l'arrêté 2173/2009 qui fixe l'organisation et le fonctionnement du CNGIZC, des structures régionales et locales ont été mises en place pour

la coordination des activités GIZC et la mise en œuvre des activités du plan d'action au niveau régional et local.

Plusieurs étapes ont été franchies pour la mise en place de ce comité. Les grandes réalisations depuis sa création sont axées notamment sur la :

- Mise en place et opérationnalisation des structures GIZC Nationale et Régionale
- Promotion des activités socio-économiques à travers la formation technique, approvisionnement en matériels de pêche et vulgarisation du code de la pêche et de l'aquaculture, etc.
- Gestion durable des ressources marines, relatif à l'Objectif du Développement Durable (ODD 14.2) ; particulièrement de la gestion des ressources marines et de la protection des écosystèmes marins et côtiers par le renforcement de la capacité de résilience des zones côtières face au changement climatique.

Les discussions qui se sont succédé ont touché les problématiques au niveau des communautés des pêcheurs.

3.6.5. Gestion intégrée des zones côtières au niveau communautaire

Clodio Travouck venant de Sainte-Marie a présenté un exemple de Comité Local de Gestion Intégrée des Zones Côtières (CLGIZC). En tant que membre actif de la cellule de gestion GIZC, son exposé a mis en exergue les potentialités de la zone, les enjeux et pressions qui y pèsent et les démarches ayant abouti à la réussite de la mise en place de ce projet.

Pour le cas de Sainte-Marie, une île située à des dizaines de kilomètres de la côte Est de Madagascar, et mesurant environ 50 km de longueur, l'économie est entièrement axée vers la mer (tourisme et pêche). La commission de l'Océan Indien avec le soutien de l'Union Européenne (UE) et du Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) ont choisi cette île comme l'un des sites pilote pour la réalisation d'un projet de gestion intégrée des zones côtières

La GIZC vise à mettre en place une gouvernance locale des sujets environnementaux où les acteurs locaux définissent ensemble des actions à mettre en œuvre pour un développement durable de son territoire. Le projet a démarré en août 2015 sous la supervision de l'ONG GRET. Une plateforme de concertation et de recherche de solutions vis-à-vis des problèmes au niveau de la zone a été mise en place. En effet, Sainte-Marie est riche en ressources naturelles (marines, côtières et terrestres) avec des écosystèmes vitaux très variés (mangrove, récifs coralliens, etc.).

Cependant, des pressions fragilisent ces écosystèmes, sur la base de facteurs naturels et anthropiques. La relation entre la nature et l'homme n'est plus équilibrée. Pour une meilleure gestion des zones sensibles, des ateliers de consultation ont été réalisés avec la plateforme de l'île. La mission consiste à contribuer au développement durable de l'île et à la gestion équitable des ressources naturelles. Cette plateforme est représentative de tous les acteurs de l'île (autorités, société civile, secteurs privés et la population). Durant les ateliers, des diagnostics et des concertations en vue de l'élaboration du plan d'action GIZC ont été effectués.

A travers cette plateforme, des projets communautaires ont été choisis pour être soumis et financés par les bailleurs de fonds. Cette manifestation est déjà un geste positif des communautés pour montrer qu'elles sont les acteurs principaux et que leurs initiatives contribuent à une meilleure gestion des zones marines et côtières. L'ensemble des habitants

est sensibilisé pour devenir des protecteurs de l'environnement ; les jeunes scolarisés, les hôteliers et les pêcheurs ont été sensibilisés sur les bonnes pratiques (gestion de déchets, reboisement, etc.).

3.6.6. APMF

L'APMF est une entité qui travaille actuellement sur le renforcement de la coopération maritime avec la région de l'Océan Indien et les autres partenaires économiques. En lien avec le concept de la gestion des ressources et la protection de l'environnement, cette agence tient une grande attribution dans la promotion de l'économie bleue et de la sécurité en mer des Malagasy (y compris les petits pêcheurs).

Toute activité en mer est basée sur les textes et législations. Le droit maritime est, au sens large, l'ensemble des règles juridiques relatives à la navigation en mer. Plus précisément, il traite entre autre des affaires relatives aux navigants, aux navires, aux contrats d'affrètement et de transport maritime. Afin de réaliser ses visions, l'APMF a défini les axes stratégiques suivants :

- ❖ Mise en œuvre des règles et normes de l'organisation maritime internationale (OMI)
- ❖ Amélioration des services et infrastructures portuaires pour une meilleure compétitivité
- ❖ Pratique effective de la bonne gouvernance au sein de l'agence
- ❖ Promotion des transports maritimes en faveur des échanges commerciaux
- ❖ Promotion et normalisation du transport fluvial

La sécurité en mer est une affaire d'importance primordiale pour tous les acteurs et pêcheurs maritimes. Ce domaine nécessite une coopération étroite entre pays voisins et partenaires stratégiques. A Madagascar, la sûreté en mer repose sur l'APMF. Cette agence travaille sur plusieurs niveaux : les urgences, les faits d'actualités liés au maritime et les intempéries (cas de cyclone) ainsi qu'à la poursuite des bateaux suspects dans les eaux territoriales malagasy. A travers le Ministère des transports, l'objectif de l'agence repose sur la compétitivité, la sécurité, la sûreté et la sauvegarde de l'environnement.

3.6.7. « La contribution des pêcheurs à la collecte d'informations maritimes » par le CFIM

Le CFIM a fait une présentation intitulée : «La contribution des pêcheurs à la collecte d'informations maritimes». Travaillant de près avec le Réseau MIHARI, cette institution n'a exposé ses principales activités dont notamment la collecte et l'échange d'informations maritimes avec les pêcheurs. L'objectif du centre est de récolter des données/informations pour permettre à l'établissement d'anticiper les alertes en cas d'existence ou de détection d'un risque maritime potentiel ou avéré.

Les rôles du CFIM sont de :

- ➢ Fournir des outils de connaissance de la situation maritime ;
- ➢ Fournir des outils nécessaires d'appui à la conduite opérationnelle ;
- ➢ Fournir des outils d'aide à la décision et à la projection
- ➢ Mettre en place une plateforme d'échanges du secteur public, privé et de la société civile œuvrant dans le domaine maritime ;
- ➢ Mettre en place une plateforme d'hébergement et d'appui du CRFIM

Parmi les 13 piliers de la gestion des informations, au moins cinq d'entre eux s'avererait être intéressant pour le réseau des communautés gestionnaires des ressources marines à Madagascar (MIHARI) :

- La pêche illégale, non reportée et non réglementée (INN)
- Incidents maritimes
- Évènement naturel maritime/AHSC
- Plaisance/Tourisme maritime
- Environnement marin

Au sujet de la collecte et l'échange d'informations, les pêcheurs sont de véritables acteurs sources. Ils jouent un rôle important dans la collecte des renseignements maritimes vu qu'ils sont présents sur le littoral et les côtes de Madagascar, et même dans les endroits difficiles d'accès en mer. La transmission se fait par voie téléphonique (messagerie ou appel direct). La personne ayant une information peut également faire un rapport aux communautés et ces derniers transmettront au CFIM. Les informations relatives aux points inscrits ci-après ont été définies comme étant à prioriser :

- L'information sur la pêche illégale dans la zone
- L'information sur la présence de navires suspects
- L'information sur des activités suspectes en mer ou sur le littoral
- L'information sur les évènements en relation avec le domaine maritime (changement état de la mer, festival, activités communautaires, etc.)
- Les photos de pirogue ou d'embarcation

Le présentateur a invité tous les participants à collaborer dans la collecte et le partage d'informations pour une bonne gestion des ressources marines dans les eaux territoriales malagasy et pour une meilleure anticipation des cas de risque maritime.

3.7. "Side events"

Au deuxième jour du Forum National, les "side events", des événements se déroulant simultanément, ont renforcé le réseautage entre tous les participants. Des séries de présentations, ayant vu la participation des ONG partenaires tels que WWF, COSAP Sahamalaza, CFIM, APMF, WCS et Reef Doctor se sont succédé.

3.7.1. Système de la Désalinisation

Dans le cadre de l'activité d'accompagnement socio-économique du programme marin de WWF au Sud de Toliara, un projet de désalinisation a été mis en place dans la commune rurale de Beheloke (District de Toliara II pour les villages de Beheloke et Besambay), dans la commune rurale d'Anakao (pour le village de Befasy), dans la commune rurale d'Efoetse (village d'Ambola) et de la commune rurale d'Itampolo (district d'Ampanihy pour le village du Tariboly). Celui-ci est opérationnel et permet d'améliorer le système d'adduction d'eau potable dans la zone. Le site de 15.000 habitants se caractérise par une proportion élevée de pêcheurs représentant 80% de la population. Les 20% restants pratiquent des activités alternatives.

La technologie consiste en un équipement solaire qui est très adapté aux villages ensoleillés de la région Sud-Ouest. Elle transforme l'eau de mer de salinité d'ordre de 40 ppm minimum (≤40 ppm) et la capacité de production atteint jusqu'à 350 litres d'eau par jour. L'appareil fonctionne sur une durée de 10 heures par jour (cas de Beheloke et Tariboly).

Pour la transformation d'eau saumâtre dont la salinité est inférieure à 18 ppm (<18 ppm), la technologie peut produire jusqu'à 650 litres d'eau par jour et fonctionne pendant 10 heures dans la journée (cas de Befasy, Ambola et Besambay).

En termes d'organisation générale, un comité par village (COGE) a été mis en place pour assurer le suivi comme le bon état des équipements et la distribution de l'eau à la population. Les communes agissent en tant que maîtres d'œuvre et supervisent les comités de gestion avec l'appui et le renforcement technique de WWF. Aussi, diverses activités liées à l'eau et l'assainissement ont été développées dans les communes d'intervention :

L'organisation et la distribution de l'eau

La maintenance des équipements et matériels

La collecte et la gestion des fonds communautaires

L'éducation et la sensibilisation sur les biens et utilité de l'eau, la propreté et l'hygiène scolaire, l'utilisation des infrastructures sanitaires, etc.

3.7.2. Projet de conservation de Dugong et des herbiers marins (MG6)

La conservation des herbiers marins et de Dugong est un projet financé par le GEF et exécuté par six organismes/institutions à Madagascar (MG1 à MG6). WCS a obtenu le financement à travers le MG6 et durant le Forum, ils ont présenté les composantes principales de leur projet sur la régénération des connaissances sur les Dugongs, leurs habitats critiques et les mesures de réduction des menaces dans le Nord-Ouest de Madagascar. L'objectif national consiste à l'amélioration du statut de conservation des Dugongs et des herbiers marins, tout en réduisant les barrières de connaissances sur la population de ces mammifères marins et en essayant des initiatives de conservation avec les communautés locales dans les zones d'interventions.

En gros, les composantes principales du projet sont constituées de trois axes :

- *Régénération des connaissances sur les Dugongs et leurs habitats ;*
- *Information des parties prenantes et partage des connaissances acquises ;*
- *Identification et mise en œuvre avec les communautés des mesures de conservation.*

Le projet a fait un grand pas en réalisant les points suivants :

- Près de 28.000 km² de zones d'herbiers cartographiées dans la zone de la baie d'Ambaro et la zone Nord de Mahajanga ;
- Près d'une cinquantaine de villages ayant fait l'objet d'une enquête socio-économique dans la baie d'Ambaro, baie de Narindra et baie de Moramba ;
- Des déploiements d'enregistreurs acoustiques dans la baie d'Ambaro et Nosy lava pour relever les informations sur les Dugongs.

En parallèle, le projet MG2, mené par le réseau MIHARI, a aussi conduit une séance de partage. Une brochure a été utilisée comme support pour véhiculer les messages de conservation et renforcement de connaissances des participants. Cette brochure, réalisée avec l'ONG C3, contient les principales informations sur la description de Dugong et les mesures de conservation envisagée.

3.7.3. Gouvernance des océans

Liva RAMANJEHIMANANA de l'ONG Reef Doctor a effectué une restitution de sa participation à une formation sur la gouvernance des Océans à l'Université de Dalhousie. En résumé, il y a trois (03) grandes lignes d'informations qui ont été partagées :

a) L'importance des océans, des mers et des zones littorales pour la vie humaine

Les eaux marines tiennent un rôle important dans toutes les activités anthropiques (économiques, touristiques, écologiques et socio-culturelles). En effet, c'est là que s'effectuent plusieurs filières d'exploitation comme la pêche et l'aquaculture, le transport maritime, l'exploitation de ressources non renouvelables (pétrole, gaz, etc.), et les activités récréatives. La vaste étendue de mer et d'océan contribue également à la sécurité du pays.

b) Les menaces sur l'état de santé de ces eaux et de ses ressources vivantes

De nombreux facteurs menacent les ressources naturelles. En première ligne arrive les activités anthropiques avec les pratiques illicites et destructrices. Ensuite, viennent les effets du changement climatique. La démographie galopante à l'échelle mondiale conduisant indirectement à une intensification de la pollution marine par des matières plastiques et des égouts continentaux, ainsi que l'émission de carbone dans l'atmosphère entraînant le réchauffement climatique, l'élévation du niveau de la mer et l'acidification des océans.

c) Les rôles de chacun dans l'atténuation de ces menaces

Face à toutes ces menaces très inquiétantes, l'approche de la gestion participative des territoires maritimes et de ses ressources naturelles est nécessaire. Ce concept multidisciplinaire requiert la collaboration entre les communautés locales, les organismes non gouvernementaux et les autorités dans une coordination commune des interventions doit être primordiale. Il nécessite aussi la promotion de l'éducation et de sensibilisation des jeunes et enfants qui sont l'avenir de Madagascar.

3.8. "Talk-show" ou face à face entre les experts et l'audience

C'est une séance qui a réuni des invités d'un côté et des intervenants de l'autre. Les invités ont fait part des défis qu'ils vivent au quotidien sur des sujets particuliers et les intervenants composés des représentants de services ou autorités compétentes ont donné leurs points de vue. Un facilitateur était assigné pour modérer et synthétiser les propos avancés. L'audience de son côté pouvait poser des questions tant aux invités qu'aux intervenants.
Les thèmes ont été choisis en fonction des problèmes qui préoccupent quotidiennement les communautés vis-à-vis de la gestion des ressources ou en relation avec l'amélioration de leur condition de vie.

Figure 8 : Aperçu sur des intervenants durant les “talk-show”

3.8.1. L’exploitation illicite des ressources marines

Les problèmes liés à l’exploitation illicite des ressources naturelles sont des faits récurrents à Madagascar. Malgré l’effort mené par les divers acteurs œuvrant dans la gestion et la protection de l’environnement, les cas de trafics ne cessent de se multiplier. Il y a le *dina* qui est une loi sociale limitant les mauvaises pratiques au niveau communautaire, mais aussi les décrets ministériels portant sur l’interdiction des engins et techniques destructifs.

Du côté des représentants des communautés. Les invités étaient :

- M. ALAIN Telou, LMMA Sainte-Marie
- M. BEMITERA, LMMA Analalava
- M. Gotran BEMITOMBO de la LMMA d’Antsahampano

Et du côté des intervenants, le panel était composé de :

- M. ANDRIANAVALONA Rabenasolo Onilalaina (CNPE)
- M.RASOLOFOMANANA René (CRADES)
- M. LEFITSY (CSP)
- M. RAHARISON Clément (BIANCO)
- Mme Safidy RAVELO représentant du MEEF
- M. RAZAFIMANDIMBY Chrysostophe, Directeur Général des ressources halieutiques et de la pêche.

Le premier débat a mis au grand jour un aperçu de l’état des lieux de l’exploitation illicite des ressources marines existant à Madagascar. La séance a été modérée par M. BEBE Jean de WCS.

Tout d'abord, M. Alain Telo de l'Île Sainte Marie a témoigné que l'utilisation de la bouteille de plongée sévit toujours en matière de collecte de concombres de mer. Les malfrats ne fléchissent pas malgré les maintes poursuites par les communautés.

Ensuite, M. BEMITERA a exposé le trafic de tortues marines dans la zone d'Analalava. Face à ce fléau, les membres des communautés locales sont totalement passives faute de moyens.

Le troisième vécu est celui des petits pêcheurs d'Antsahampano, rapporté par M. BEMITOMBO Gotran, membre du comité de surveillance des mangroves dont un des membres a été assassiné récemment. Les identités des malfaiteurs sont connues et ont fait l'objet d'un mandat d'arrêt. Cependant, ces assaillants ont été jugés non coupables au niveau du tribunal d'Ambanja. Actuellement, les membres du CLB sont victimes de menaces. Désarmées, ces communautés ont demandé conseil pour la gestion de ce genre de situation.

En guise de réponse à ces cas, le Directeur Général des Ressources Halieutiques et de la Pêche (DGRHP) a mis l'accent sur les efforts que le Ministère déploie pour arrêter les malfaiteurs malgré l'effectif limité des ressources humaines sur le terrain, qui reste encore un grand défi (ex. cas de CSP). Il a précisé que tout exploitant doit se munir, en plus du permis, d'une lettre d'autorisation (signée par MRHP) et dont la conformité doit toujours être vérifiée par les équipes de patrouille in-situ. Il a d'ailleurs souligné qu'aucun document d'autorisation mentionnant l'utilisation de bouteilles de plongée n'est délivré par le MRHP, parce que ce genre de technique est prohibé sur tout le territoire malgache.

Le cas d'Antsahampano a fait réagir le BIANCO qui a invité les représentants de la communauté à déposer une plainte au niveau de son bureau territorial à Antsiranana pour la présomption de cas de corruption dans le verdict rendu. L'équipe anti-corruption se chargerait de l'enquête et de l'investigation, que la plainte soit anonyme ou non.

M. LEFITSY du CSP a fait part de sa perception de ce sentiment d'hésitation venant des communautés, qui, souvent, ne communiquent pas convenablement avec les autorités. D'après lui, les plaintes verbales sont nombreuses mais quand les CSP font des descentes dans les villages pour avoir des indications plus précises sur des trafiquants, plus personne ne coopère. Il a rappelé que l'éradication des réseaux de malfrats est un travail de longue haleine qui requiert la prise de responsabilité de la part de tout le monde.

Parmi les réactions du public figure la demande d'informations supplémentaires sur la fermeture de la pêche aux crabes.

Ce type de fermeture est encore à un stade d'essai, le Ministère est en train de mettre en place un système durable pour la gestion des crabes à Madagascar. Pour la pêche industrielle, la politique ministérielle se préoccupe actuellement du renforcement du Comité de Contrôle et de Surveillance (CCS) en formation et des équipements de travail dans les endroits clés, ceci dans l'optique d'appuyer l'effort des communautés avec les CSP.

Un membre LMMA présent dans l'audience a aussi fait état des impacts négatifs sur l'activité de la pêche (zone d'exploitation et débarcation) causés par les conflits d'utilisation de la zone littorale par les grands hôteliers à Nosy Be.

D'après la réponse du MRHP, c'est un sujet d'ordre foncier qui relève de la compétence du Ministère auprès de la présidence chargé des projets présidentiels, de l'aménagement et des équipements.

3.8.2. La production de charbon par les bois de palétuviers

Madagascar possède une couverture de mangroves très importante sur les bandes littorales. Depuis ces trente dernières années, la surface de cet écosystème fragile ne cesse de diminuer. A part les destructions dûes aux changements des conditions naturelles, les activités anthropiques restent encore la première cause de dégradation des mangroves, dont l'exploitation illicite des bois et la fabrication du charbon. Les discussions portaient sur l'éventualité de mettre un frein à cette destruction.

Les invités étaient :

- M. RAZAFY Michel (Représentant LMMA Boanamary)
- M. BEMITOMBO Gotran (Représentant LMMA Antsahampano).

Le panel d'intervenants était composé de:

- M. RAZAFIMANDIMBY Chrysostophe (DGRHP)
- Mme Safidy RAVELO (MEEF)
- M. Judicael (WWF)
- M. Christian (WCS)
- M. LEFITSY (CSP)
- M. Tsihazoa Anjara (CNGIZC)

L'atelier a été facilité par par M. Dannick RANDRIAMANANTENA de WWF.

D'après le MRHP, à travers son DGRHP, l'écosystème des mangroves tient un rôle très important dans le maintien de l'équilibre de la chaîne alimentaire au niveau des milieux aquatiques. Depuis ces trente dernières années, cet écosystème fragile ne cesse de diminuer en surface. A titre de rappel, la législation malgache fait mention de la politique « zéro coupe ». Malgré cela, la plupart des populations vivant dans les zones côtières dépendent fortement de cette ressource pour les besoins quotidiens (bois de chauffe, bois de construction, etc.) et la fabrication de chaux, qui est l'une des pratiques les plus destructives.

Pour son cas, le Ministère base ses efforts sur la politique de restauration à travers le reboisement. Cela est suivi de près par le renforcement de la collaboration entre acteurs clés, dont notamment les communautés locales, qui s'avère être une solution efficace dans l'éradication des réseaux des trafiquants de bois.

Pour sa part, le CNGIZC fonde ses espoirs sur la possibilité de ralentir les destructions des forêts de palétuviers. Pour cela, ce comité national préconise des échanges entre les communautés ayant des niveaux d'expérience différents en ce qui concerne la conservation dans le but d'appliquer une politique « zéro coupe » effective.

L'équipe de WCS a attiré l'attention des acteurs œuvrant dans la gestion de ces ressources sur le fait de tenir en compte les facteurs en amont. En effet, les gens ont recours aux bois de palétuviers parce que les bois de forêts terrestres sont en péril. D'où la pertinence de la collaboration entre les conservateurs du milieu terrestre et marin. Aussi, des interventions communes et multidisciplinaires de la part de tous les ministères concernés (Ministère auprès de la Présidence en charge des Projets présidentiels, de l'Aménagement du Territoire et de l'Équipement ou M2PATE, MRHP, MEEF et le Secrétariat d'Etat auprès du MRHP chargé de la Mer ou SEMer) sont sollicitées étant donné que les pressions concernent tout le monde.

La discussion s'est ensuite orientée en profondeur sur la loi « zéro coupe ». La question portait sur la contradiction ou non de cette loi et l'approche transfert de gestion des mangroves dans lequel il est stipulé que les communautés ont droit à une zone de coupe.

Sur ce point, en effet, le MRHP n'applique pas à la lettre la loi « zéro coupe » vu la place que tient les bois de palétuviers dans le quotidien des communautés. Dans l'approche TGRN, ces dernières sont déléguées à la gestion des mangroves de leur terroir pour une meilleure appropriation dans le but ultime de la pérennisation de ces ressources. Ainsi, c'est à ces communautés de trouver le juste milieu entre l'exploitation et la préservation.

Le concept de l'exploitation durable repose aussi sur la valorisation des revenus issus des bois de palétuviers sans minimiser les mesures de restauration. Ainsi, pour y faire face, des études et recherches sont primordiales. Il s'agit de connaître les différents paramètres associés au milieu, puisqu'après une perte de surface en mangroves il n'est pas forcément convenable de reboiser sur le même lieu. En effet, les conditions peuvent changer et le taux de réussite peut devenir ainsi plus faible. La recherche orientée vers l'utilisation durable considère l'équilibre entre les besoins en exploitation de la population et les réserves disponibles. La politique de gestion doit également être accompagnée d'une mesure de gestion (activités alternatives).

Un représentant LMMA a interpellé les intervenants en demandant pourquoi est-ce que l'armée est mobilisée quand il s'agit de protection de bois de rose et pourquoi ce n'est pas le cas avec la mangrove.

Le MEEF a précisé que le niveau de menace et de vulnérabilité est défini par la CITES. Le bois de rose est soutenu par une loi internationale. C'est la raison pour laquelle il est strictement protégé. Cependant, le DGRHP a ajouté qu'il n'exclut pas la classification des palétuviers dans la liste rouge CITES. Néanmoins, il faut que les communautés formulent la demande. Ainsi, le décret « zéro coupe » peut être appliqué.

De cette séance a été constatée une plus grande prise de conscience sur la corrélation entre l'exploitation et la conservation. Tous les usagers doivent ainsi tenir compte de ces enjeux et des mesures concrètes doivent être réalisées.

3.8.3. L'accès des pêcheurs aux marchés

Malgré les potentialités et richesses en biodiversité marine et côtière, les communautés des pêcheurs à Madagascar font face à un état de pauvreté complexe. Le manque d'accès aux marchés constitue un véritable défi pour ces pêcheurs, et ceci est un cas commun dans tout le pays. La rencontre avec les intervenants durant ce Forum National a été une occasion pour les représentants des LMMA de partager ces défis.

La séance a été facilitée par M. Christian Hanjovako de l'ONG WCS. Les invités de la séance ont été :

- M. Richard Badouraly, représentant LMMA Velondriake,
- M. Gamal Ahmed, représentant Nosy Faly
- M. Nestor, représentant LMMA de Libanona.

Ils ont présenté des cas qui touchent l'ensemble des communautés au sujet des difficultés d'accès au marché.

Bien que deux sociétés collectent les produits des pêcheurs de Velondriake, ces derniers font face à un obstacle quand les routes deviennent impraticables à un certain moment de l'année. Ainsi, M. Richard a rappelé l'existence de deux débarcadères dans le Sud qui ne sont pas encore fonctionnels et a sollicité le MRHP de voir cela de près. Quant aux produits de Nosy Faly, M. Gamal a évoqué les difficultés fiscales notamment le coût élevé de la patente, le mauvais état des routes, et enfin le bas prix que les collecteurs imposent.

Face à ces défis, la partie des intervenants a apporté des éléments de réponses. Elle était composée de :

- M. Chrysostophe Razafimandimby Directeur Général des Ressources Halieutiques et de la Pêche,
- M. Hervé Bakarizafy, le directeur du Parc Nosy Hara;
- M. Gaëtan Tovondrainy, Chef du volet marin du Programme WWF dans la région Sud.

Pour le cas de la maîtrise des prix sur le marché, M. Hervé BAKARIZAFY, a partagé la bonne pratique appuyée par MNP. Le prix des produits venant des alentours du parc marin Nosy Hara a connu une hausse après que les pêcheurs se soient regroupés et aient reçu des équipements. Ils ont pu fixer un meilleur prix (passé de 1.000 à 5.000 ariary).

M. Tovondrainy Gaëtan, de WWF a, quant à lui, mentionné le cas du Comité de gestion de la pêche aux poulpes (CGP) dans la région Atsimo Andrefana, qui est une plateforme regroupant toutes les parties prenantes de la filière afin de trouver un consensus sur divers sujets notamment concernant les prix. En effet pour fixer ce dernier, l'offre et la demande au niveau international, le bénéfice des pêcheurs, ainsi que l'inflation et l'investissement des opérateurs du domaine sont des paramètres pris en compte pour trouver un juste milieu où tout le monde sort gagnant. Ce cas a été un exemple tangible de la nécessité de regroupement des pêcheurs afin d'avoir une part de décision dans la fixation des prix au niveau des marchés.

Dans son intervention, le DGRHP a informé que les appels d'offre relatifs aux débarcadères dans le Sud de la Grande Ile sont déjà en cours. Il a continué en rappelant que dans la filière pêche, les définitions de "producteur" et "commerçant" sont bien distinctes. Les producteurs sont ceux qui pêchent les produits en mer et les commerçants peuvent être divisés eux en trois groupes :

- Mareyeurs : ceux qui prennent directement les produits aux pêcheurs
- Collecteurs : ceux qui achètent les produits au niveau des mareyeurs
- Exportateurs : ceux qui ont l'habilité à acheter et exporter les produits

Pour chaque catégorie, des cartes et permis autorisant à exercer l'activité adéquate ont été mis en place par le ministère. Pour tout transport de produits, ces autorisations sont exigées afin d'éviter toute concurrence déloyale.

Le DGRHP a par ailleurs réitéré l'importance de l'unification au sein des coopératives pour les groupes de pêcheurs afin de faciliter l'obtention des documents nécessaires.

Ce riche débat a suscité des réactions de la part de l'audience notamment l'évocation par un membre concernant le besoin de chambre froide pour le stockage des produits des petits pêcheurs. De plus, une proposition de décentralisation de la prise de décision pour l'octroi des cartes et permis de collecte a découlé des discussions.

Le DGRHP, à qui s'adressaient les remarques, a invité les communautés à prendre contact avec WWF qui a une expertise en matière de chambres froides solaires. Pour le cas de Nosy Be, la maintenance de la chambre froide est en cours et celle-ci sera fonctionnelle d'ici peu. A travers le projet SWIOFISH 2, des lieux d'approvisionnement de matériels et engins de pêche vont être installés au niveau local.

En ce qui concerne la décision sur les cartes de collecte, M. Chrysostophe RAZAFIMANDIMBY a précisé que ces cartes, tant pour les collecteurs que les mareyeurs, sont à récupérer au niveau des régions et districts. Quant aux prises de décision sur l'autorisation de collecte, elles relèvent de questions stratégiques et cela nécessite la prise en compte de beaucoup de paramètres.

Jour 3 : 29 Juillet 2017

La troisième journée a été marquée par la célébration de la première édition du Festival de la Mer organisée par l'Office régional du Tourisme de l'Anôsy et aussi la visite de la LMMA Ambinanibe. Cette troisième journée a combiné ainsi les ouvertures officielles des deux évènements.

Figure 9: Les communautés de pêcheurs durant le carnaval du Festival de la Mer

4. Festival de la mer

La première édition du Festival de la Mer a été organisée par l'Office Régionale du Tourisme de l'Anôsy (ORTA) avec l'appui de plusieurs entités régionales comme la Chambre de commerce et de l'industrie. Un grand carnaval sillonnant la ville de Fort-Dauphin a entamé la célébration de ce tout nouveau festival. Les représentants ont montré leur diversité tout en défilant sous les couleurs de MIHARI. La série de discours des diverses personnalités (la coordinatrice du réseau MIHARI, le président de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Fort-Dauphin, le Président du Conseil d'Administration (PCA) de l'ORTA, le Maire de la ville et DGRHP) a mis l'accent sur la nécessité d'une synergie et d'une collaboration pour une meilleure gestion durable des ressources naturelles de la Grande Ile.

Figure 10 : Le Maire de la Commune Urbaine de Fort-Dauphin lors de son discours

« Le secteur marin est l'un des secteurs les plus prometteurs à Madagascar, car il assure le maintien et le renforcement des moyens de subsistance des communautés de pêcheurs. L'initiative de renforcement de la gestion des pêcheries que le réseau MIHARI soutient contribuera au développement de l'écotourisme dans notre région et améliorera le niveau de vie des communautés » a souligné la Présidente de la CCI.

Le DGRHP a, de son côté, souligné l'importance du renforcement du secteur pêche à Madagascar et l'importance de la gestion des ressources marines sur le plan économique. Il a également mis en évidence les impacts de la gestion des aires marines, non seulement sur la vie des communautés mais aussi sur la durabilité de la biodiversité. Il a aussi mentionné le rôle principal que prend MIHARI en tant qu'intermédiaire entre l'Etat et les communautés, et que ce dernier est un rôle crucial pour le développement du pays.

La coordinatrice nationale de MIHARI, pour sa part, a remercié le gouvernement pour son appui dans la réalisation du Forum National et a réitéré l'invitation des communautés à ne pas hésiter à s'exprimer afin de bien représenter les voix de toutes les communautés auprès des instances étatiques. Aussi, elle a rappelé l'importance de la participation active de tous les participants (communautés des pêcheurs, partenaires techniques et autorités), condition sine qua non d'un forum couronné de succès.

Après les différents discours, les officiels et les participants ont passé en revue les 20 stands qui ont occupé la devanture de la chambre de commerce et de l'industrie de Fort-Dauphin. Les activités et les initiatives des diverses entités y ont été mises en avant, notamment celles de la direction de la pêche, l'Office du tourisme, l'Unité de Recherche Langoustière (URL), quelques institutions financières, et surtout le Réseau MIHARI. Des jeux et animations diverses ont ensuite enrichi le programme sur la plage d'Ankoba.

Figure 11 : Les officiels lors de la visite des stands des communautés

5. Visite et échanges entre les LMMA

5.1. Visite du site LMMA Ambinanibe

Le village d'Ambinanibe fut le premier site LMMA visité par les participants du Forum National. Situé environ à 8 Km du centre-ville, le village est essentiellement habité par des pêcheurs. La visite avait pour objectif de susciter les échanges en matière de nouvelles techniques de pêche (pêche aux crevettes, pêche aux langoustes, etc.) avec différents engins de pêche ; de faire connaître aux participants le fonctionnement du "Centre Bleu" et de faire découvrir l'appui qu'apporte les sociétés minières QMM aux associations des pêcheurs riverains.

Ambinanibe est un village d'environ 600 petits pêcheurs dont l'un des engins de pêche les plus commun est la nasse (*Vahipiky*), utilisée pour la capture des crustacés. Ces nasses sont fabriquées localement et chaque famille peut en avoir jusqu'à huit, déposées dans les eaux environnantes. Les produits issus des captures sont destinés à la vente. En moyenne, un pêcheur peut avoir 3kg en un jour. Ce sont les femmes des pêcheurs qui assurent l'acheminement des produits jusqu'au marché de Fort-Dauphin.

En raison de l'emplacement de la zone dans un endroit à forts courants, les pêcheurs ne vont en mer que 11 jours par mois. Les conditions climatiques freinent leurs activités, leurs revenus mensuels et par conséquent leurs conditions de vie en général. Ainsi, dans le cadre de l'exploitation de l'ilménite de la société QMM et de la construction du plus grand port de Madagascar « *Ehoala* », les villageois ont bénéficié de mesures d'accompagnement. Cela notamment par la formation de groupes de personnes locales dans la fabrication de pirogues à base de fibres de verre et la mise en place d'une petite unité de transformation à l'aéroport village.

Ces pirogues sont plus adaptées aux conditions naturelles de la mer, en termes de dimension et de durabilité. Dotées d'un moteur hors-bord 9,9 CH pour les propulser, elles peuvent durer

jusqu'à 25 ans. Après cet octroi de moyen de locomotion plus performant, les pêcheurs peuvent aller en mer jusqu'à 21 jours par mois. Cependant, par rapport au nombre total des usagers, les pirogues sont encore en nombre insuffisant. Environ 5 à 10 pêcheurs utilisent une pirogue et versent une valeur de 10% des prix de vente de leurs produits afin d'assurer l'entretien de l'équipement.

Le manque de moyen financier pour les pêcheurs reste encore un handicap. Il convient de rappeler que le coût d'une pirogue en fibre de verre revient à environ 7 millions d'Ariary. De plus, l'absence de mesures et d'une structure de gestion des ressources marines (loi sociale) est un grand défi pour les communautés des pêcheurs d'Ambinanibe.

Grâce au Centre Bleu, appuyé par l'ONG Aquatic Service, les communautés des pêcheurs ont facilement accès aux informations dont ils ont besoin. En effet, c'est un espace qui communique les prévisions météorologiques quatre jours en avance. Les pêcheurs peuvent ainsi planifier leur descente en mer. Par ailleurs, le Centre Bleu fait office de centre d'orientation sur quelconque sujet en relation avec les activités de la mer.

Cette première visite a été une opportunité de multiplier les connaissances sur les pratiques et initiatives existantes en termes d'amélioration des techniques de pêche.

Figure 12 : Les participants à la visite d'Ambinanibe

Jour 4 : 30 Juillet 2017

Sainte-Luce, deuxième visite inscrite dans le programme du forum, a réservé encore plus de découvertes pour les petits pêcheurs de Madagascar tant en termes de culture que de bonnes pratiques. Bien que le rythme assez soutenu des quatre premiers jours du forum a accumulé son lot de fatigue, la soif de découverte de nouveaux horizons a empoigné les vaillants participants du forum. L'aventure dominicale à 50 km hors de Fort-Dauphin s'est ainsi passée dans la bonne humeur.

5.2. Visite du site LMMA Sainte-Luce

Le 30 Juillet 2017, Sainte-Luce, ce village de la commune rurale de Mahatalaky ; District de Fort-Dauphin, à 50 km au Nord-Est du centre-ville, a été choisi pour être l'un des sites phares à visiter. La visite était à double objectif : premièrement, faire découvrir aux participants l'ouverture officielle d'une réserve de langoustes ; et deuxièmement, donner l'occasion aux participants d'échanger sur la gestion des ressources langoustières, avec l'appui de l'ONG Seed Madagascar et du comité de gestion en place.

La population de Sainte-Luce a réservé un accueil très chaleureux aux participants du quatrième Forum National MIHARI. Dans son discours, le président du Fokontany n'a pas manqué de remercier la venue des autorités nationales et régionales, des membres du réseau MIHARI et l'ensemble des invités. Il a souligné le fait que cette visite grandiose marquera l'histoire du village pendant les années à venir.

Sainte-Luce compte 2.647 âmes avec 500 pêcheurs environ. L'activité principale de la population est la pêche. Les femmes pratiquent l'artisanat dont la vannerie comme activité de subsistance. La terre n'est pas assez fertile, ce qui rend la communauté dépendante de l'exploitation des produits de mer.

La population a eu l'initiative de créer une réserve, sous l'appui de SEED Madagascar. Sept représentants par village pour la commune sont membres du comité de gestion de réserve mise en place en 2013. En 2014, ils ont effectué une visite-échange à Andavadoake dans le district de Morombe pour avoir un retour d'expériences sur les démarches et techniques indispensables dans la mise en place d'une fermeture temporaire. En 2015, le comité de gestion avec l'effort de la communauté a pu délimiter 10 km² de réserve puis passé à 13 km² en 2017. Les pêcheurs sont conscients de l'importance et des avantages tirés de la réserve ; ils sont optimistes dans l'élargissement de la zone à protéger et c'est une belle leçon pour les visiteurs.

Dans son discours, la coordinatrice du réseau MIHARI, a remercié la population pour l'accueil chaleureux et l'organisation. Un évènement pareil apporte une grande opportunité pour les LMMA, tant pour les visiteurs que les visités. Elle a expliqué que Sainte-Luce a été choisi pour ses richesses et que le village peut servir de modèle en matière de gestion des ressources marines.

Le Directeur général du MRHP a clôturé la série de discours en soulignant que les visites d'échanges sont des initiatives qui méritent d'être encouragées au sein des communautés de pêcheurs du pays. Il a également exprimé le soutien des instances gouvernementales en plus de celui de l'ONG d'appui et des bailleurs. Ce soutien du Ministère de tutelle a été matérialisé par l'octroi d'une vedette rapide au comité pour assurer le contrôle et la surveillance de la zone protégée.

Le point fort de cette OCB se situe au niveau de l'implication du Fokonolona dans les démarches réalisées, le respect des règlements et tout cela sans perdre de vue l'importance de la tradition. A travers les résultats de la recherche effectuée par l'URL, la communauté bénéficiera de tout l'appui nécessaire dans l'application de modalité de gestion de stock des langoustes dans ses eaux marines. Aussi, le représentant du MRHP n'a pas oublié de mentionner dans son discours que grâce aux activités de MIHARI, le problème d'isolement commence peu à peu à être résolu. Ainsi, le Ministère est prêt à donner tout appui essentiel dans l'accomplissement de sa mission.

Figure 13 : Les participants à l'ouverture de la réserve de langoustes

5.3. Ouverture officielle de la réserve de Langoustes

La visite de Sainte-Luce a coïncidé avec l'ouverture officielle de la réserve temporaire de langoustes. Outre la fermeture nationale, chaque année, la population a mis en place une réserve temporaire dans un espace bien délimité et organise une ouverture de deux mois alternée d'une fermeture de trois mois (de mai à juillet). Ces huit semaines d'ouverture permettent aux pêcheurs de bénéficier d'un produit de 2 à 3 kg par jour à l'ordre de 25.000 Ar/kg.

Selon la perception des pêcheurs, la production a fortement diminué durant ces quinze dernières années. Depuis 2010, la communauté de Sainte-Luce a mis en place une initiative de gestion dont la principale cible est la langouste. Comme dans tout Madagascar, une fermeture annuelle de Septembre à Mars est décrétée par le MRHP. Toutefois, cette zone capitale d'or bleu a prolongé la période de fermeture durant huit (08) mois de l'année à l'exception du mois d'Août-Septembre et Avril-Mai. Cette mesure a été prise, avec l'appui de d'URL, dans le but de pérenniser les ressources en péril mais qui pourtant font la fierté de la zone.

Rehaussée par la présence des notables du village et du Président Fokontany, Monsieur Benagnomby, qui ont ensemble souhaité la bienvenue aux représentants des communautés de pêcheurs, cette ouverture a été officialisée par Monsieur le DGRHP, Monsieur RAZAFIMANDIMBY Chrisostophe.

Les habitants de Sainte-Luce ont ensuite convié les participants au forum à partager un repas traditionnel. En toute convivialité, les représentants des quatre coins de Madagascar ont déjeuné sur des nattes. Servis, sur des feuilles de bananiers en guise d'assiettes, et des feuilles d'arbre en guise de cuillère, le riz et la viande de zébu n'avaient jamais été aussi succulents.

Figure 14 : Déjeuner traditionnel ensemble à Sainte Luce

Jour 5 : 31 Juillet 2017

L'un des objectifs majeurs de ce quatrième Forum National fut l'adoption de résolutions sur des sujets spécifiques, qui permettront d'informer les politiques publiques et de proposer des solutions concrètes aux défis auxquels sont confrontés les LMMA. Le dernier jour du forum a permis de valider ces motions et d'opérer à la structuration du Réseau MIHARI avec l'élection du premier président de son bureau national.

6. Trois motions sur les priorités des communautés de petits pêcheurs

Dans les motions figurent les demandes solennelles que les communautés de pêcheurs à Madagascar ont formulées. Ces souhaits s'adressent au gouvernement, aux ONG, aux acteurs du secteur privé et également aux bailleurs. Ils sont le fruit de travaux effectués au cours d'un long processus et qui reflètent la volonté des petits pêcheurs de Madagascar à prendre leur destin en main.

Introduction des motions auprès des LMMA

Après la séance de coaching durant la journée pré-forum du 26 juillet 2017, une introduction sur les trois motions a été effectuée. Les contenus de ces documents ont été tirés des résolutions et échanges lors des forums réalisés précédemment (forums nationaux et régionaux). Après les dernières revues en travaux de groupes et en session plénière auxquelles tous les participants au forum ont pris part, les trois motions ont été adoptées par l'AG.

6.1. Officialisation et mise en œuvre des *dina*

A cause de nombreux facteurs comme la surexploitation, le changement climatique, la démographie galopante, les ressources marines sont en déclin d'où la vulnérabilité des communautés côtières dépendant directement de ces ressources-là. Cependant, elles mettent en place des conventions locales ou « *dina* », des outils d'auto- régulation qui s'avèrent être

efficaces. Pourtant, faire homologuer ces « *dina* » se relèvent être un vrai parcours du combattant pour les communautés.

Ainsi, lors du forum de Fort-Dauphin, il est sorti une première motion sur ces «*dina* ». Les communautés demandent au gouvernement de faciliter tous les processus sur les conventions locales en allant de l'élaboration jusqu'à l'homologation tout en assurant la transparence jusqu'à la mise en œuvre effective.

Aux bailleurs, les communautés sollicitent le renforcement des capacités des communautés et surtout des autorités concernées. Elles veulent que ces bailleurs investissent plus dans les projets de conventions locales.

Aux ONG, les communautés demandent l'appui dans l'élaboration de conventions locales, adaptées au contexte de chaque communauté. Elles demandent également que ces ONG représentent leur voix dans toute forme de corruption ou abus de pouvoir, obstacles fréquents empêchant l'homologation des *dina*.

De leur côté, les communautés s'engagent à tout mettre en œuvre pour qu'à travers les *dina* ils atteignent les objectifs de développement durable. Ainsi, ils sont prêts à collaborer avec toutes les entités pour appliquer les *dina* en toute transparence dans le respect total des droits de l'homme.

6.2. Régulation des engins de pêche

A Madagascar, les petits pêcheurs utilisent les engins de pêche destructeurs faute de moyens suffisants pour se procurer le matériel réglementaire. Conscients que cette problématique conduit à la dégradation des écosystèmes marins, ces petits pêcheurs font ainsi appel à toutes les parties concernées notamment le gouvernement, le secteur de la santé, les bailleurs de fonds, les ONG et bien sûr les communautés côtières elles-mêmes.

Les communautés de pêcheurs à Madagascar demandent au gouvernement malgache de continuer les efforts et la transparence dans le suivi des applications de la pêche industrielle en vigueur et des saisies des matériels non réglementaires.

Aux acteurs du domaine de la santé, les communautés de pêcheurs demandent une communication et une synergie avec le secteur environnemental afin d'accroître l'impact dans l'éradication de tous les engins non conformes aux activités de pêche durable.

Aux bailleurs de fonds, les pêcheurs de Madagascar sollicitent à ce qu'ils priorisent la distribution de matériels réglementaires tout en multipliant les activités alternatives aux communautés. Elles encouragent également ces bailleurs à appuyer les initiatives de l'état ou des acteurs de la société civile allant dans ce sens.

Aux ONG, les communautés soulignent leur volonté d'une continuité des initiatives en matière d'accès des communautés côtières aux activités génératrices de revenus pour faire face à la forte pression de pêche. Elles veulent également que les ONG appuient tout processus relatif aux méthodes de pêche, que ce soit sur les directives ou les études précédant les campagnes de distribution d'engins de pêche, ou encore sur l'homologation des conventions sociales sur ces méthodes. Elles ont également recommandé la collaboration étroite de ces ONG avec le Ministère de tutelle.

Conscients qu'elles ont une part dans ces défis, les représentants des communautés s'engagent à avancer dans les efforts pour l'éradication de l'usage des engins non-réglementaires et non-durables comme les moustiquaires. Ces engagements se feront avec l'ensemble de toutes leurs communautés d'origine.

6.3. Octroi d'une zone de pêche communautaire

Dans la formulation de cette motion, les communautés de pêcheurs ont pris en compte le contexte national et international.

Par rapport au contexte international :

D'une part, les ressources marines détiennent une place importante vis-à-vis de la sécurité alimentaire mondiale. D'autre part, Madagascar s'est engagé à poursuivre les ODD et les recommandations de la Food and Agriculture Organization (FAO) sur l'instauration d'une Zone Économique Exclusive (ZEE) pour les petits pêcheurs.

Pour ce qui est du contexte national :

Les communautés de pêcheurs doivent essentiellement leur subsistance aux ressources marines. Pourtant avec les divers effets de dégradation, ces communautés sont de plus en plus vulnérables. Même si elles sont engagées dans la protection de leurs zones de pêche, ces zones ne sont pas encore sécurisées. Aucun cadre institutionnel et législatif n'a encore été instauré pour réglementer ce domaine. Les ressources méritent d'être préservées pour être exploitables sur le long terme et assurer la subsistance des personnes qui en dépendent. Les enjeux liés à la conservation des ressources et les communautés de pêcheurs résident au niveau de la forte dépendance entre la conservation des ressources et la pauvreté de la communauté de pêcheurs. A Madagascar, les petits pêcheurs utilisent les engins de pêche destructeurs faute de moyens suffisants pour se procurer du matériel réglementaire.

Ainsi les petits pêcheurs revendiquent auprès du gouvernement malgache la mise en place d'un droit de pêche exclusif qui garantira la sécurisation des bandes littorales, le contrôle des bateaux de pêches qui travaillent sur ces zones, la poursuite des politiques écologiques et l'attribution d'un statut légal pour les LMMA. Cela implique que les actions menées dans ce cadre soient exercées dans la transparence et que lesdites actions menées soient accompagnées par des mesures adéquates de renforcement des capacités.

Figure 15: Aperçu des participants durant les validations

7. Election du président du réseau MIHARI

L'élection du président du bureau national du réseau MIHARI fut l'une des grandes étapes franchies au Forum National de Fort-Dauphin. Étant un réseau qui ne cesse de s'agrandir, la mise en place d'un bureau national mené par son président faciliterait alors la prise de décisions et le fonctionnement du réseau en général. Après que les critères et conditions de candidature aient été adoptées en plénière, sept personnes ont postulé pour être à la tête du bureau national MIHARI.

7.1. Déroulement de l'élection

La transparence a opéré dans chacune des étapes de cette élection de l'annonce de l'ouverture des candidatures au dépouillement en passant par l'élaboration de la liste électorale. Une équipe électorale composée d'une dizaine de représentants d'ONG ont assuré le bon déroulement du processus. A la clôture des candidatures, sept personnes se sont présentées :

- (1) M. RAMADANY Edmond - LMMA Antenina (Zone Nord-Ouest)
- (2) M. RASOLOMAMPIONONA Zefaniasy - LMMA Pointe à larée Sainte Marie (Zone Nord-Est)
- (3) M. EMOANTRA Hermany - LMMA FIMIMANO Nosy ve (Zone Sud)
- (4) M. EDMOND - (Zone Moyen-Ouest)
- (5) M. RAZAFIMANDIMBY Charles (Zone Sud)
- (6) M. SOJA Georges Simon (Région Anôsy)
- (7) M. Simon - LMMA Vezo Miezaka Beheloke (Zone Sud)

Figure 16: Aperçu des candidats à l'élection du président du bureau national MIHARI

Après examen des candidatures, six des septs présentées ont été jugées recevables.
Comme convenu, seuls les représentants pleinement membres de MIHARI pouvaient s'inscrire à la liste des électeurs, soit au total 140 votants. Ils avaient à leur disposition un

bulletin unique avec les noms et numéros des six candidats. Deux isoloirs étaient mis à disposition des électeurs pour assurer la confidentialité des votes.

7.2. Résultat

Vu qu'aucun des six candidats n'a obtenu plus de la moitié des voix au premier tour des élections, le premier président du bureau national du Réseau MIHARI a été élu au terme d'un suffrage à deux tours. Les résultats de l'élection du président suite au vote de 140 électeurs a été proclamé à l'issue des deux phases.

Figure 17 : Vote d'un représentant d'une LMMA durant l'élection

Tableau 2: Résultat du premier tour de l'élection du président du réseau MIHARI

Numéro des Candidats	1	2	3	4	5	7
Nb de voix	55	22	44	14	07	02
Pourcentage (%)	38.19	15.28	30.56	09.72	04.86	1.39

D'après les résultats de ce tableau, les candidats portant les numéros 1 et 3 ont obtenu le nombre de voix le plus élevé, d'où leur qualification pour le second tour. A l'issue de cet ultime tour, le suspens est tombé au terme des dix minutes de dépouillement.

Monsieur EMOANTRA Hermany portant le N°3 sur le bulletin unique (issu de la LMMA FIMIMANO d'Anakao-Toliara II) a remporté la victoire face à Monsieur RAMADANY Edmond N°1 (issu de LMMA d'Antenina-Ambilobe). Le premier a obtenu 78 voix contre 61 pour le second.

A la suite de la proclamation de sa victoire, le premier président du bureau national du réseau MIHARI a fait une courte allocution de remerciements. Il a réitéré sa motivation et sa volonté

pour le développement du réseau par le biais de la mise en œuvre du plan d'action et de la stratégie en collaboration avec l'équipe de coordination technique et les partenaires du réseau.

Figure 18: Monsieur EMOANTRA Hermany, Président de MIHARI

8. Perspectives du Forum National

Après cinq jours de travaux productifs, le quatrième Forum National du Réseau MIHARI a pris fin. Des décisions importantes pour l'avenir du réseau ont été prises à Fort-Dauphin. Des discussions techniques et stratégiques seront opérées pour faire le suivi des étapes franchies.

Les résolutions, comprenant les trois motions du réseau MIHARI, ratifiées par le président du bureau national passeront au niveau des ministères concernés (M2PATE, MRHP, Ministère de la justice, MEEF, SEMer) et seront ensuite discutées au niveau du conseil de gouvernement dans l'objectif qu'elles se traduisent par des améliorations concrètes des lois et politiques de Madagascar.

Les stratégies discutées lors du Forum serviront d'outil de base pour l'élaboration de plans d'action pour les années futures du réseau ; les axes de développement du réseau et de l'avenir des LMMA à Madagascar y figurent. Le bureau national, dirigé par le président, assurera son application avec le soutien de l'organe de coordination et les autres cellules qui y sont rattachées.

D'après les échanges entre les représentants des LMMA, les ONG et les services/autorités compétentes qui étaient présents, des pistes de résolutions ont été données pour lever les différents défis et difficultés auxquels ils font face (application de *dina*, méconnaissance des lois, surveillance communautaire, etc.). Des travaux de suivi de l'application de ces *dina* sont donc à planifier.

Après la mise en place du président du bureau national MIHARI, les vice-présidents nationaux seront élus durant les forums régionaux qui se tiendront dans les quatre grandes régions du réseau (Nord-Est, Sud, Moyen-Ouest et Nord-Ouest). Ces autres membres du bureau

travailleront avec l'appui de la coordination nationale au siège à Antananarivo et des équipes au niveau des régions respectives.

9. Clôture officielle du Forum National

Le 4ème Forum National MIHARI a pris fin le 31 juillet 2017. Ce fut l'aboutissement de cinq jours de travaux collaboratifs et d'échanges d'expériences pour le développement de la gestion locale des ressources à Madagascar. Bien que fatigués par les sessions rythmées de la semaine, les participants ont fait preuve de dynamisme jusqu'à ce dernier jour. Toutes les entités et représentants des communautés ont reçu une attestation de participation pour leur précieuse implication et leur motivation infaillible. Après la série de discours, tous les participants se sont donné rendez-vous pour une soirée conviviale de clôture.

9.1. Discours de clôture officielle du Forum

9.1.1. Maire de Fort-Dauphin

Dans son discours, le Maire de la ville a remercié tous les représentants des communautés de pêcheurs de toutes les régions côtières de Madagascar, les autorités et le réseau MIHARI d'avoir séjourné à Fort-Dauphin, ville hôte du Forum National 2017. Ces cinq longs jours ont été fructueux et ont abouti à des résultats satisfaisants.

Aussi, le Maire a félicité le nouveau président fraîchement élu à la tête du bureau national du réseau. Il a remercié particulièrement l'équipe de la coordination du réseau pour ce succès non seulement du forum mais aussi pour la participation au Festival de la Mer, un évènement qui a mis la ville de Fort-Dauphin dans une ambiance festive sans précédent. Dans son allocution, il a souligné l'impact économique de ce grand évènement. En effet, les centres hôteliers ont vu leur capacité d'accueil atteinte, puis à côté, les petits commerces ont vu également leurs revenus augmenter. Enfin, il a souhaité un bon retour aux centaines de participants venus de toutes les zones côtières de Madagascar.

9.1.2. Chef de région Anôsy

Le Chef de région Anôsy a réitéré les félicitations pour la tenue du forum à toute l'équipe du réseau MIHARI. Le Chef de Région a aussi remercié particulièrement le Directeur exécutif de l'ORTA et le président du conseil d'administration du tourisme, qui ont assuré ensemble un accueil sans égal pour tous les participants. Premier responsable de la région, il a exprimé sa fierté d'avoir été l'hôte d'un événement d'envergure nationale devant 13 régions côtières, malgré la distance et le mauvais état des routes (RN 09 et RN 13).

Il a rappelé que les zones marines et littorales de la Grande Ile sont riches en ressources, d'où la nécessité d'une exploitation légale et équitable afin qu'elles soient pérennes. Il a ensuite exprimé son soutien puis sa confiance en la mise en place du bureau national, représenté par le président élu. Un grand pas a été franchi par le réseau.

9.1.3. Directeur Général des Ressources Halieutiques et de la Pêche

Au nom du Ministère des ressources halieutiques et de la pêche (MRHP), le Directeur Général a adressé des mots de remerciements à tout le réseau MIHARI tant pour les participants que pour les organisateurs pour la tenue du Forum National. C'est un grand succès non seulement pour les communautés de pêcheurs et les ONG partenaires, mais également pour le MRHP, parrain de l'évènement, a-t-il mentionné dans son discours.

Il a souligné l'importance des échanges et partages pour que les voix des communautés côtières de Madagascar soient entendues. Monsieur le Directeur Général a ensuite donné la bénédiction pour un bon retour de tous les participants avant de déclarer la clôture officielle du Forum National 2017 à 19h23' à Fort-Dauphin.

Figure 19 : Le Directeur Général des ressources halieutiques et de la pêche durant son allocution

9.2. Soirée de clôture

Une soirée a été donnée au restaurant "FLORIDA" pour marquer la fin le Forum National. Au-delà des échanges qui n'ont cessé de continuer, les porteurs des voix de pêcheurs à Madagascar ont passé ensemble un moment de détente et de divertissement pour achever cinq jours de riche programme.

L'ambiance conviviale a été rythmée de rires et de danse et a montré l'esprit d'appartenance de tous les membres à un seul réseau. Le refrain de la chanson « *Zarazarao gny tantaranao* », hymne du forum, a été sur toutes les lèvres et restera gravée dans les mémoires jusqu'au prochain forum en 2019.

10. Conclusion

Grâce aux efforts tangibles fournis par les participants, le Forum National qui s'est déroulé à Fort-Dauphin du 27 au 31 juillet 2017 a permis d'atteindre les objectifs fixés. L'implication des ONG d'appuis, des opérateurs privés, des institutions gouvernementales et surtout des représentants des LMMA ont contribué au succès de cet évènement biennal d'envergure nationale. Ensemble toutes ces parties prenantes ont échangé sur leurs défis, leurs expériences et leurs bonnes pratiques. L'ambiance rythmant les cinq jours du forum a été centrée autour du slogan "*Zarazarao gny tantaranao*" ou "Raconte ton histoire".

Le Réseau MIHARI a franchi une étape clé en formalisant sa structure, en élisant le président de son bureau national ainsi qu'en élaborant et en validant des documents essentiels pour une meilleure appropriation par les communautés.

Sur le fond, le rendez-vous de Fort-Dauphin a également su se bâtir sur tout le travail accompli lors des précédents forums régionaux et nationaux, pour aboutir à la validation des motions sur le *Dina* (conventions locales), la lutte contre les engins de pêche destructeurs, et l'attribution de droits de pêche exclusifs pour les pêcheurs traditionnels le long de la bande littorale.

Avec l'adoption de ces textes, le Forum National 2017 a marqué une étape historique dans la mobilisation de la société civile côtière à Madagascar. Pour la première fois, des représentants de communautés de pêcheurs de tout le pays se sont mis d'accord sur des demandes nationales très concrètes, responsables et argumentées. Ceci montre le progrès considérable qui a été accompli ces dernières années dans le renforcement de la capacité des pêcheurs traditionnels et leur mobilisation en réseau au niveau national. Ceci place Madagascar en point au niveau international en matière de gestion locale des ressources marines, et représente une fierté nationale et un grand espoir pour l'avenir.

Les résultats de ce forum seront consolidés par l'organisation d'une conférence de presse pour faire connaître au public ce que souhaitent les petits pêcheurs pour une meilleure contribution dans la gestion durable des ressources marines. Les autres membres du bureau national, à savoir les quatre vice-présidents, seront élus durant les forums régionaux en début de l'année 2018.

Les dates et lieu du prochain forum restent encore à définir. A Fort-Dauphin, les participants ont raconté activement leur histoire et celle de leur communauté en suivant le leitmotiv "*Zarazarao gny tantaranao*". Dans deux ans, toutes ces étapes franchies permettront des objectifs encore plus ambitieux pour le cinquième Forum National. Rendez-vous au cinquième Forum National!

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des participants du Forum National 2017

1.1. Liste des représentants LMMA

Nom et prénoms	Affiliation
ALSON Jocelyn Eric	ADEA Nosy Be
VARISOA Angela	ANKAREA
BORAMO Jiafary	ANKAREA
RALAIZAFY Christophe	
MARIE Clarisse	ANKIVONJY
RANDRIAMAMONJY Hubert	ANTREMA
VELONDRAZA	Association EZAKA
SOAZAFY Charles	ANDRANOLAVA
JEAN BERGE	ANTANIMANIBO
ZEFANIASY	SOAHANY
TSEVILIMANANA	MANOMBO
JEAN PLAYGNON	SOARIAKE
SAID Jacquit	SOAFITONGA
JEANSON Mathias	MENABE
AFAZY Binasy	FIBETSI
LAURENT Alex	MENABE
RAZAKANDRAINY Roberton	MENABE
DIMBY	SOARIAKE
HASSAN Antoine	MENABE
MAR	MENABE
ANDRIAMALALA Zézèle Théophile	MENABE
PIMA Fereza	MENABE
JUSTIN	MENABE
BEMO Pascal	MENABE
BEMITOMBO Gontran	DIANA
FILY Jean Louis	ATSIMO ANDREFANA
RAMIANDRISOA Roger	SAINTE LUCE
MAKA Andreas	SAINTE LUCE
TOMBOZAFY François	IMORONA
KALO Sophie	ITAMPOLO
VELOZANDRY Mike Freddy	MAINTIMBATO
MAHAFALY Dieudimond	AMBINANIBE
NORNBERTALSN	AMBINANIBE
MBOLA Christophe	AMBINANIBE
RAVONIRINA Fulgence	TSINJOAVOTSA
DAMY René	LIBANONA
MANANTSOA P	FIANTSARA
MANDIGNESOA Managnasy Armand	AMPOTATRA
ONJOGNAZE Violente	FPIFA

MANANDAHY	FIATSARA
GAMAL Ahmed	NOSY FALY
BELINE Jaquélin T	AMBAVANANKARANA
GEGE Barthelemy	DIANA
RANDRIANASOLO Félix	ANTENINA
ANBDOURAHAMANY	BOBASAKOA
RABEZAFY Camille	COSAP Sahamalaza
AMPIZARA	CCS ANKIVONJY
ETSINAKE Starlin	HERY MITAMBATRA
ESOAHASY Limberaza	FIMIHARITA
ROBINSON Zantera	MITSINJORIAKE
LAMBIEN Augustin	MAHAFENORIAKE
ZESO Edmond	VELONIRIKE
RASOANANDRASANA E.	MANAJARIAKE
TAHERA Gervais	FANO
FRAGONARA Abraham	ALAKOKO
RAMIANDRY Louis Blaise	VATOHARA
FOLIZENY Tsitsobo Brackfort	MILANORIAKE
RAHANIRINA Bienvenu Donah	VELONDRIAKE
MOSESY Jean	TEARIAKE
TOVOSON Joseph	VELONDRIAKE
MAHASAKA Alberison	LMMA Itapera
DORETINE	VOI Mikamba
PACQUELINE	TAMIA
RAZAFIMANDIMBY Charles	Plate forme Miranga Hake
MAKY 1	VONIHARA
KEZA Bruno Souvenir	FIMIHARA
SIMON	COSAP
RICHARD Badouraly	VELONDRIAKE
GIDINA Samuel	FIANARAM-PANJONO
ZAFISOA	ILES BARREN
ROBERT	VEZO MIRAY
NASERA MOUSSA	BAIE DE BALI
TRAVOUCK Clodio Christo	LOUKINTSY
EMOANTRA HERMANY	FIMAMINO
FIDIZARA Nestor	MNP Sahamalaza
SAÏDOU	MNP Sahamalaza
TOMBORAVO Atony	MNP Sahamalaza
RALAINANDRASANA Edinot	OPH
ANDRY Andraina Christin	SAINTE LUCE
RAZAFY Michel	BOANAMARY
TOTOBE Théogène	MNP / C3
VOASAOTRA André	MNP / C3
RANDRIANIRINA Séverin	LMMA IRODO
RANDRIANARIVELO Fréderic	AMBAVARANO

TOMBOFENO Roby	AMBAVARANO
KINKOU Justin	AMBAVARANO
JEAN CLAUDE	IVOVONA
PIERRE Félicien	WWF
BE Jules Joseph	DIEGO II
JAOTOLY	DIEGO II
TOMBOASY	WWF
MAHAVELO Pierre	HARENTSOA
FANOMEZA MAHATSARA	ANDRANOPASY
FARA Ernest	LMMA Ampasivelona
IALY Norbert	LMMA Ambilobe
TOMBOZAFY Alfred	LMMA Antsatrana
HOMARY	LMMA Ankotika
ABDALLAH Tsiambanilahy	LMMA Ambohibory
ASSANY DAODO	LMMA Anjiabe
ISIDINE A Ibrahim	LMMA Antsohimbondrona
ABDALLAH	LMMA Ankazomborona
FIDELE Mahasolo Victor	VOI Mikamba
RICHARD Dauphin	VOI Mamelo Honko
JINORO	CLB Nosy Be
JAOMAHAZAKA	CLB Nosy Be
AHMED Ben Maolidy	ANORONTSANGANA
FARAMANANA Célin	CLB Nosy Be
SOALIA Chrystophe	VOI Androke
JAOSOLO dit Jimmy	LMMA Ambanja
BEVITA Théolor	CLB Nosy Be
RANDRIAMAHAZAKA Edouard	Anjajavy
TOMBO Marcel	CLB Nosy Be
MAHAVITA Jaoseva	CLB Nosy Be
SAMBAHOAVY Tsitavy Zephrin	SOARIAKE
VELONJARA Philgence	BEZAVONA
RAKOTONIAINA Philippe	VATOHARA SOA
RAVELOMANAHIRANA Désiré	RIAKE MAHAVELO
GOLORY Augustin	LMMA MIHARISOA
RAZANAJATOVO Julien	LMMA TOMBOSOA
REGIJO	VEZO
RAZAFIMANOVO Tinard	TAMIA
LAHINIRIKO Jean René	FMTF
NORY Rachid	ANALALAVA
MAHATA Pascal	LMMA Fort Dauphin
BEMITERA	ANALALAVA
MAHAVANONA Arnauld	AMA
MONJA Nestor	LMMA Fort Dauphin
RAKOTO Marcel	LMMA Fort Dauphin
R Soja Jean Albert	FIANTSARA

MOSA Albert	Zanatany
MBOLA François	Zanatany
RANDRIANAMBININA Fostin	
RAZAFIMAHEFA Ludovic	
JEAN PHILBERT	AVOTRA
RANDRIANASOLO Séraphin	
MAMPISANGY	LMMA Boeny
TELOU Alain	LMMA Sainte Marie
EDMOND	LMMA Antsiraka
GUY Jean Claude	LMMA Antsiraka
DAMY Velognadahy	FIANTSARA
ILAHA Mapiditsoa Rahalahy	FIANTSARA
MOSA Managnazy	FIANTSARA
RASOLOFOMAMPIONONA Limberaza	LMMA Libanona
RASOANANTENAINA Eléonore	KOSOFIA
RAMADANY Edmond	LMMA Antenina
MARIZAFY Angela	GIZ Ambarovato
AVILAZA	LMMA Nosy Be
MBOLA Maurice	LMMA Sainte Luce
RAKOTONDRASOA Hubert Marius	LMMA Boeny
PROSPER Clément	LMMA Atsimo Andrefana
MARA Sylvain	LMMA Lodrato
BONALD Benoit	LMMA Iles Barren
SOJA Tsimiala	LMMA Sainte Luce
MOSAMANANZE	LMMA Fort Dauphin
AZAFY	VOI FIBETSI
ESOAHASY LIMBERAZA	LMMA Atsimo Andrefana
RAHANITRANIRINA Marie Clarisse	ANKIVONJY
LAUBIEN Augustin	LMMA Itampolo
CLAVER Désiré	RIAKE MAHAVELO
MAHABE Florent	Anjajavy

1.2. Liste des représentants des ONG et des sociétés civiles

Nom et prémons	Affiliation
RALAIMIHOATRA Solofoniaina	Alliance Voahary Gasy
TOKY Sylvestre	Aquatic Service
MANAMPITRISA Jacques Didier	Aquatic Service
ANDRIANOMENJANAHARY François	Blue Ventures
NIRISOA Nantenaina Ardo	Blue Ventures
DAY Elizabeth	Blue Ventures
PEREIRA Julie	Blue Ventures
LEVREL Adrian	Blue Ventures
PALASI Jean Philippe	Blue Ventures
BOURQUIN Niels	Blue Ventures

ANDRIAMAHENINA Zo	Blue Ventures
FELIX Bin Abdou Julien	Blue Ventures
RAVELOSON Herinjaka	Blue Ventures
BEJOMA Salimo Anwar	C3 Hadapo
RAMANANA Henintsoa	Cétamada
RAMOELINTSALAMA	Cétamada
JOMAZANDRY	CI - Diégo
ISRAELA	CI - Diégo
ANDRIANAVALONA Lalaina	CNPE
RASOLOFOMANANA René	CRADES/OSC
RAMAHENINA Longin	DELC
RAKOTOSALAMA A Henri	DURRELL
RAKOTONDRAZAFY Sariaka	FANAMBY
SIANGHOUISSA Mack Brice	FANAMBY
BAKARIZAFY Hervé	MNP Nosy Hara
VERIZA Taylor	MNP Nosy Ve-Androka
RAFANOMEZANTSOA Jean de Dieu	PAGE/GIZ Toliara
RAZAFIMAHEFA Hasimbola	PAGE/GIZ Diana
RANDRIAMPIONONA Jean José Nirina	SAHI Sofia
RANDRIANANTENAINA Sylvestre	Seed Madagascar
BURTENSHAW DEVRIES Alison	Seed Madagascar
RAZAFISOA Ratalata	TAFOMIHAAVO
RANAIVOSON Ravaka Natacha	WCS
HANJOVAKO Christian	WCS
AOEMBA Aubin	WCS Nosy Be
BEBE Jean	WCS Toliara
RAZAFINJATOVO Dina	WWF
RANDRIANAMBININA Gertin	WWF
TODIMANANA Eli	WWF
RAKOTONDRAZAFY Judicael	WWF
RANDRIAMANANTENA Dannick	WWF
TOVONDRAINY Gaetan	WWF
RAJAORIZAFY Hery Tiana Eugène Bernard	WWF
RASOANIRINA Voahangy Brigitte	WWF
ABDOUL Prisca	WWF
NDRENAMBINY Tsirisoa Modeste	WWF

1.3. Liste des autorités et du secteur privé

Nom et prémons	Affiliation
ZAFINANDRO DEWA Viviane	CCI ANÔSY
LEMAZAVA Fréderic	QMM
RAKOTONIAINA Shirley	QMM
VELO Merlin	ASARA
RAHELISOA Feno	ICCAD

1.4. Liste des représentants des Ministères et des institutions gouvernementales

Nom et prémons	Affiliation
RANDRIANARISON Fanomezantsoa	CCPTM / M2PATE
RAZAFIMANDIMBY Chrysostophe	DGMRHP
RAKOTONJANAHARY Vola	DEVRH / MRHP
NDRIANAMBININA Ferdinand	DRRHP Anôsy
ANDRIAMBELO Mihanta	DSAP / MEEF
RIJASOA Fanazava	SEMer
ANJARANAY Tsihazoa	CNGIZC
MAHALEFITRA Michel G	CSP
RAHARISON Clément	BIANCO
RANDRIANANTENAINA Jean Edmond	CFIM
RABEMILA Manolotsoa Narindra	CFIM
ASSANALY Valencia Suzelys	URL / Anôsy
MBOLA Rostin	Maire CR Sandravinany
RAVELOSOA Edmond	Maire CR Manantenina
MORAVELO Rakotoantenaina Barthelemy	Maire CR Soavary
MAHAFINA Jamal	Institut Halieutique et des Sciences Marines (IHSM)

1.5. Liste des membres de l'équipe MIHARI

Nom et prémons	Affiliation
RAKOTONDRAZAFY Vatosoa	MIHARI Network
ANDRIATSIORY Tovoniaina	MIHARI Network
RAKOTOVAO Guy Célestin	MIHARI Network
RAVELOMAHAFALY Andriamihaja Guénolé	MIHARI Network
RAFALIARIMANANA Tsiferana	MIHARI Network
RASOJARIVELO Wenceslas Jean Brusco	MIHARI Network
RASOLOMIARANA Friedel	MIHARI Network
RANDRIAMANANTENA Tsiky	MIHARI Network
RAMASIMANANA Hortensia	MIHARI Network
FENOMANALINA Mirarifandresena	MIHARI Network
DELHOMME Audrey	MIHARI Network

Annexe 2 : Agenda du Forum National 4e édition

DRAFT AGENDA - FORUM NATIONAL MIHARI 2017

HORAIRE	ACTIVITÉS
26 JUILLET: PRÉPARATION AU FORUM	
08h30 - 11h30	Coaching des représentants LMMA en préparation au Forum (confiance en soi, expression en public, etc.)
11h30 - 13h00	Consultations communautaires - Échanges sur le contenu des résolutions - Identification et présentation des candidats au bureau exécutif MIHARI
13h00 - 14h00	Déjeuner
14h00 - 15h00	Collecte d'informations auprès des LMMA sur leurs expériences et les leçons apprises
15h - 17h	Après-midi récréative: Visite de la ville de Fort-Dauphin - ORT Anôsy
27 JUILLET: ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIHARI	
07h30	Enregistrement des participants
08h30	Animations: - Jeu interactif pour présenter les participants - Vidéo de présentation sur le Réseau MIHARI et ses réalisations - Une LMMA partage son expérience (style « TEDx »)
10h00 - 12h30	Structure et stratégies du réseau (Présentation et travaux de groupes)
12h30 - 14h00	Déjeuner
14h00 - 15h00	Examen et validation des résolutions
15h00 - 16h30	Adoption de la structure de MIHARI et de ses documents clés
16h30 - 18h00	Élection des membres de la structure MIHARI
28 JUILLET: CONGRÈS MIHARI (Échange de bonnes pratiques et d'idées, et résolution des défis communs)	
07h30	Enregistrement des participants et animations LMMA
08h30	Résumé des décisions prises lors de l'Assemblée Générale
09h00	Résumé des points forts et résultats des anciens forums MIHARI
09h30 - 12h30	Session d'échanges et de partages de bonnes pratiques entre LMMA et ONG: « speed dating » LMMA, leaders féminines, projection de films, expositions régionales, témoignages, « success stories » LMMA, etc.
12h30 - 14h00	Déjeuner

MIHARI
Mitantana HArena andRanomasina avy eny Ifotony- Tambazotra Madagasikara

14h00	Présentation des résolutions auprès des acteurs clés identifiés et discussions
15h00	Ouvert au public: - Ateliers parallèles (« side events ») - Conférences thématiques
17h00	Ouvert au public: Les LMMA s'expriment (Style « TEDx »)
18h30	Projection de films, sketchs
29 JUILLET: FESTIVAL DE LA MER - Organisé par l'ORT *Anôsy*	
08h00	Carnaval
09h00	• Accueil des invités au podium pour l'ouverture officielle du festival et du Forum National • Exposition de stands
10h00	• Arrivée du carnaval au podium • Exposition de stands
11h00	Ouverture officielle du Festival de la Mer et du Forum National
11h30	Présentation animée sur le Réseau MIHARI
11h45 - 12h30	Visite des stands par les autorités et invités
12h30	Cocktails
14h30 - 17h00	Série de compétitions et démonstrations sportives à *Ankoba* • Surf/Kitesurf et bodyboard • Beach soccer/Beach-Volley • Animation Plage
18h00	Podium animé par des artistes locaux et jeunes talents devant "*Lapan'ny Tanàna*"
30 JUILLET: VISITE DE SITES	
06h00 - 06h30	Enregistrement des participants
06H30 - 07H30	Visite LMMA *Ambinanibe*
07h30 - 17H00	Visite de l'ouverture de la Réserve de langoustes de Sainte-Luce
31 JUILLET: RÉSUMÉ ET PROCHAINES ÉTAPES	
07h30	Enregistrement des participants et animations LMMA
08h30	Résumé général des quatre premiers jours du forum
09h00	« Talk show » LMMA: Interventions de leaders communautaires sur les défis des LMMA, et échange sur des exemples de réussites

MIHARI
Mitantana HArena andRanomasina avy eny Ifotony- Tambazotra Madagasikara

10h30	Pause-café
11h00 - 12h00	Suite du « talk-show »: réactions de personnalités qualifiées
12h30 - 14h00	Déjeuner
14h00	Présentation et adoption des résolutions
15h00	Résumé des meilleures idées, conclusion du Forum National et discussion sur les prochaines étapes
16h00	Séance de travail avec les LMMA sur le suivi du forum et les prochaines étapes. Partage des documents de travail.
16h30	Remise des certificats de participation au Forum National 2017
17h00	Clôture officielle du Forum National MIHARI 2017

Annexe 3 : Résolutions sur les 03 motions

MIHARI

Assemblée Générale du réseau MIHARI

Fort-Dauphin, Madagascar - Juillet 2017

Motion - Régulation des engins de pêche

Considérant que la majorité des communautés côtières à Madagascar pratiquent la pêche comme activité de subsistance, et que cette activité repose sur des méthodes de pêche à petite échelle,

Considérant les inquiétudes des petits pêcheurs face à la diminution des captures, liée notamment à la dégradation des écosystèmes marins et à une pression de pêche croissante, à la fois industrielle et communautaire,

Considérant que l'utilisation d'engins et de méthodes de pêches non-réglementaires et destructeurs (sennes de plage, moustiquaires, harpons, cyanure), contribue à cette dégradation,

Soulignant que les petits pêcheurs ne peuvent pas toujours investir dans l'achat d'engins de pêches réglementaires, du fait de l'éloignement des fournisseurs et de leur faible pouvoir d'achat,

Soulignant que la dégradation des ressources et le nombre limité d'activités économiques alternatives à la pêche pousse les communautés côtières à exploiter les ressources marines par toute méthode à leur disposition, y compris les méthodes non durables et non réglementaires,

Constatant que pour toutes ces raisons, de nombreux petits pêcheurs font un mauvais usage de certains matériels distribués qui ne sont pas destinés à la pêche, tels que les moustiquaires et les préservatifs,

Soulignant que l'application de la législation sur les engins de pêches n'est pas pleinement effective du fait de l'insuffisance de moyens des autorités et des difficultés rencontrées dans l'homologation et l'application des *dina*,

Saluant les efforts déjà engagés par les autorités compétentes, notamment sur le plan réglementaire, en dialogue avec les communautés concernées et les ONGs d'appui,

Soulignant que la situation reste préoccupante et qu'une accélération des actions sur ce sujet est nécessaire pour éviter des conséquences graves pour la sécurité alimentaire des populations concernées,

Les représentants des communautés locales gestionnaires de ressources marines à Madagascar, réunies en Assemblée Générale dans le cadre du Forum National du réseau MIHARI du 27 au 31 juillet 2017 à Fort-Dauphin, demandent:
Au gouvernement de Madagascar:

1

MIHARI

1) de poursuivre les efforts déjà engagés pour l'application des réglementations applicables au secteur de la pêche industrielle,

2) de promouvoir la mise en place effective des mesures de contrôle et de surveillance communautaire à travers une collaboration et une coordination efficaces entre les agents de la CSP et les agents communautaires formés,

3) de prendre des mesures pour faciliter l'accès des communautés de pêcheurs à des engins de pêches réglementaires, avec un faible impact sur les écosystèmes démontré par des études spécifiques, à des prix raisonnables,

4) d'accroître la transparence quant à la destination des matériels de pêche illégaux saisis (par exemple: bouteilles de plongée) et aux procédures applicables,

5) de publier des directives en matière d'utilisation des engins de pêche distribués (habitats, saisons, espèces cibles).

Aux acteurs du secteur de la santé à Madagascar (Ministère de la Santé, ONGs et autres institutions):

1) de collaborer avec les organisations du secteur environnemental pour assurer la cohérence des initiatives et maximiser les synergies et les impacts dans le cadre de partenariats "Population Santé Environnement (PHE)",

2) de collaborer avec les ONGs d'appui aux AMGL / LMMA et les représentants communautaires à des campagnes intersectorielles d'information et de sensibilisation des communautés, incluant des messages sur l'impact négatif de l'utilisation des moustiquaires sur l'écosystème marin et sur la sécurité alimentaire,

3) de prendre systématiquement en compte les risques de mauvais usage des matériels de santé, en particulier dans le secteur de la petite pêche,

4) de ne sélectionner dans les appels d'offre que les types de moustiquaires reconnues comme inutilisables pour la pêche, et de récupérer les anciens modèles,

5) de communiquer en amont avec les organisations de conservation marine et les Aires Marines Gérées Localement (AMGL / LMMA) pour qu'elles puissent se préparer à collaborer de manière adéquate.

Aux bailleurs de fonds:

1) de prioriser, devant la distribution d'engins de pêche, le développement d'activités alternatives à la pêche pour permettre de diversifier les sources de revenus, de diminuer la pression sur les ressources naturelles et de réduire les risques de mauvaise utilisation d'engins de pêche distribués dits durables,

MIHARI

2) dans le secteur de la pêche, d'accorder la priorité au remplacement des engins non durables et non réglementaires par des engins adéquats, permettant une pratique durable démontrée de la petite pêche et une pérennisation des ressources,

3) de prendre en compte les enjeux environnementaux et les risques de mauvais usages dans les programmes de distribution de matériels tels que moustiquaires et préservatifs, notamment en sensibilisant les bénéficiaires, en assurant un suivi adéquat et en exigeant que les appels d'offres sélectionnent des moustiquaires inutilisables comme engins de pêche,

4) de capitaliser les expériences passées en matière de distribution d'engins de pêche et leurs effets néfastes et ne plus soutenir la distribution d'engins de pêche, quels qu'ils soient, sans réalisation de pêches expérimentales préalables dans la zone bénéficiaire, par des experts halieutes (notamment études de sélectivité et estimation de captures accessoires et accidentelles),

5) de soutenir le gouvernement de Madagascar et les ONGs dans la réalisation des activités mentionnées dans cette résolution.

Aux ONG d'appui aux AMGL / LMMA:

1) de poursuivre et renforcer les campagnes de sensibilisation pour conscientiser les communautés sur les dommages des engins de pêches destructeurs,

2) de prioriser le développement d'alternatives vivrières devant la distribution de plus et/ou de nouveaux engins de pêche, présentant souvent des risques imprévisibles/incontrôlables de mauvais usages et d'impacts sur les écosystèmes,

3) d'accompagner et soutenir, le cas échéant, les études scientifiques et pêches expérimentales qui doivent précéder toute distribution d'engins de pêche,

4) d'appuyer le MRHP pour publier des directives en matière d'utilisation des engins de pêche distribués (habitats, saisons, espèces cibles),

5) d'aider à assurer un contrôle et un suivi des initiatives de dotation de matériels (de pêche ou risquant d'être utilisés pour la pêche) par tous les intervenants, en collaboration avec les communautés et les autorités,

6) de faciliter l'élaboration, l'homologation et l'application des *dina* en matière de méthodes de pêche,

7) de soutenir la mise en place de systèmes communautaires de suivi, contrôle et surveillance des infractions relatives aux engins et aux pratiques non réglementaires au regard de la loi nationale ou des *dina*,

8) de faire le lien avec les autorités compétentes en cas d'utilisation de matériels de pêche non réglementaires, selon les procédures en vigueur.

MIHARI

Pour leur part, les représentants des communautés locales gestionnaires de ressources marines s'engagent à travailler avec l'ensemble des communautés pour:

1) inscrire dans les *dina* l'interdiction de l'utilisation des moustiquaires pour des activités de pêche non-réglementaires,

2) accélérer les efforts visant à éradiquer les utilisations de matériels et les pratiques non-réglementaires ou non-durables par les petits pêcheurs.

Président National MIHARI

EMOANTRA HERMANY

MIHARI

Assemblée Générale du réseau MIHARI

Fort-Dauphin, Madagascar - Juillet 2017

Motion - Création d'un droit de pêche communautaire exclusif sur la bande littorale

Considérant que la mer contient d'importantes ressources, et représente d'après la Banque Mondiale la principale source de protéines pour un milliard de personnes à travers le monde,

Considérant les Objectifs de Développement Durable (ODD) adoptés par les Nations Unis le 2 août 2015, en particulier les objectifs 1 (éradication de la pauvreté), 2 (lutte contre la faim), 12 (consommation et production durables), et 14 (protection et exploitation durable des océans),

Considérant que 80% de la production halieutique mondiale à destination de la consommation humaine provient de la petite pêche (FAO, 2014),

Considérant que la Zone Économique Exclusive (ZEE) de Madagascar fait l'objet d'un effort de pêche à la fois par des opérateurs industriels et par les pêcheurs communautaires,

Considérant que Madagascar possède un littoral particulièrement étendu (plus de 5200 km de côtes), avec généralement un régime d'accès libre à la mer et à ses ressources,

Soulignant qu'environ 500 000 personnes vivent de la pêche à Madagascar, dont 83% font partie de communautés côtières qui pratiquent la petite pêche, et dépendent directement des ressources marines (Soumy 2004),

Soulignant qu'un exercice de reconstruction des captures[1] a montré une sous-évaluation des captures totales dans les données officielles allant jusqu'à 200% sur la période 1950-2008, du fait de la non prise en compte des petits pêcheurs qui représentent 75% des captures,

Soulignant que les populations côtières font partie des plus vulnérables, qui ne possèdent pas de terres cultivables, et que le secteur halieutique joue un rôle de premier plan pour leur santé nutritionnelle et la sécurité alimentaire,

Soulignant que la zone de pêche des communautés côtières est généralement réduite à quelques kilomètres de la côte, et que toute pression excessive sur cette bande littorale a un impact direct sur leur situation en matière sociale, économique et nutritionnelle,

Considérant qu'il n'existe pas encore de loi apportant une réelle protection aux zones de pêche communautaire (le décret du 5 juin 1922 relatif à la pêche fluviale et à la pêche maritime à Madagascar interdit dans son article 10 le chalutage dans la zone des deux milles à partir de la côte, mais il est insuffisant, peu appliqué et fait l'objet de dérogations pour la pêche à la crevette),

[1] RECONSTRUCTION OF TOTAL MARINE FISHERIES CATCHES FOR MADAGASCAR (1950-2008), Frédéric Le Manach, Charlotte Gough, Frances Humber , Sarah Harper, and Dirk Zeller

MIHARI

Assemblée Générale du réseau MIHARI

Fort-Dauphin, Madagascar - Juillet 2017

Motion - Officialisation et mise en œuvre des* dina *en matière de gestion des ressources naturelles

Considérant que les communautés côtières de Madagascar dépendent directement des ressources marines,

Considérant également que ces communautés sont vulnérables face au déclin de ces ressources, causé par la surexploitation, la croissance démographique, les pratiques de pêche non durables et/ou destructives, l'insuffisance des mesures de gestion existantes, la pression des activités de pêche et le changement climatique,

Considérant que ces problèmes sont aggravés par les défis en matière de bonne gouvernance, de développement de lois et règlements adéquats, et de respect des lois et règlements en vigueur,

Considérant que les *dina* peuvent apporter des réponses à ces enjeux en tant qu'outils de gestion et d'auto-régulation au niveau local, reconnus comme efficaces par les communautés,

Soulignant le rôle essentiel des autorités publiques de Madagascar pour appuyer les communautés dans la préparation et l'application des dina, comme stipulé dans la Loi n°2001-004 portant réglementation générale des *dina* en matière de sécurité publique,

S'inquiétant des difficultés auxquelles sont confrontées les communautés pour faire homologuer leur *dina* (faible capacité, besoin d'accompagnement pour préparer un *dina* conforme à la loi, risque de rejet des dossiers, longueur des procédures),

Soulignant que la Loi n°2001-004 (chapitre 2, section 2), précise les délais de réponses des différentes autorités quant à l'homologation des *dinas* mais ne précise pas les délais applicables aux tribunaux,

Considérant que les *dina* sont complémentaires des outils réglementaires (lois, codes, décrets, arrêtés, etc.) développés et mis en œuvre par les autorités publiques, et que les deux types d'outils ont vocation à fonctionner ensemble, au bénéfice de la population,

Saluant les efforts déjà engagés par les autorités compétentes, notamment sur le plan réglementaire, en dialogue avec les communautés concernées et les ONGs d'appui,

Les représentants des communautés locales gestionnaires de ressources marines à Madagascar, réunies en Assemblée Générale dans le cadre du Forum National du réseau MIHARI du 27 au 31 juillet 2017 à Fort Dauphin, demandent:

1

MIHARI

Au gouvernement de Madagascar (en particulier au Ministère de la Justice, au Ministère des Ressources Halieutiques et de la Pêche, et Ministère de l'Environnement, de l'Ecologie et de la Forêt):

1) de faciliter la préparation des *dina* en accompagnant les communautés dans tout le processus d'élaboration, conformément à l'article 5 de la Loi 2001-004,

2) de faciliter l'homologation des *dina* en faisant appliquer la loi 2001-004 (chapitre 2, section 2) sur la durée d'examen des demandes, et d'amender cette loi en y ajoutant un délai de 15 jours pour les décisions des tribunaux,

3) de faciliter la mise en œuvre des *dina* en désignant dans chaque tribunal des responsables en charge des dossiers relatifs à la gestion des ressources naturelles,

4) de mobiliser les autorités compétentes (services techniques décentralisés et collectivités territoriales décentralisées, ainsi que les forces de l'ordre quand nécessaire) pour faciliter le respect et l'application des *dina,*

5) de renforcer la lutte contre la corruption et les abus de pouvoir qui affectent les efforts d'homologation et de mise en œuvre des *dina,* conformément à l'Article 11 de la loi 2001-004,

6) d'assurer la protection des personnes impliquées dans l'application des *dina.*

Aux bailleurs de fonds:

1) de prendre en compte le rôle et l'importance des *dina* dans leurs projets de soutien aux secteurs de la pêche et de la gestion des ressources naturelles à Madagascar,

2) de consacrer une partie des investissements à soutenir la capacité des autorités à renforcer les outils réglementaires, y compris les *dina*, et à assurer leur mise en œuvre effective et transparente,

3) d'investir dans le renforcement de la capacité des communautés à prendre leurs responsabilités et à prendre des décisions pour gérer leur ressources par les outils réglementaires, y compris les *dina*, et à assurer la mise en œuvre effective et transparente de ces outils.

Aux ONG d'appui:

1) d'accompagner administrativement et techniquement les communautés dans tous les processus d'élaboration, de suivi et d'évaluation des *dina*,

2) de donner aux communautés l'opportunité d'apprendre les bonnes pratiques en matière d'élaboration et de mise en œuvre des *dina,*

Annexe 4: Supports des présentations des invités

- **Présentation du CNGIZC**

https://docs.google.com/presentation/d/1NoC5WHwH1Bf5Z60eCA_JFtAt5Ca5n2_iExptTiLG0js/edit#slide=id.p3

- **Présentation BIANCO**

https://docs.google.com/presentation/d/12J1z88YAkXFJhUeP8tK_xZpK-4lFBXrUOyVXd_kgWPY/edit?usp=sharing

- **Gouvernance de l'océan**

https://drive.google.com/file/d/0Bz6ZgvGiFX9fM2g4cHZxMDNLdWc/view?usp=sharing

- **Présentation du MRHP sur la loi de la pêche et aquaculture**

https://docs.google.com/presentation/d/11b8KfxVBvlyDkifY6nCc_eu2AZrVMNAenw7hG3kXubQ/edit?usp=sharing

- **Présentation du projet MG06-WCS**

https://drive.google.com/file/d/0Bz6ZgvGiFX9fYm5WQWhYY3VlOTA/view?usp=sharing

- **Présentation du projet de désalinisation avec WWF**

https://docs.google.com/presentation/d/1AUjaRIjXIm-0BitHe2-A9bJMTEg6e8gmNR4B0fMAuiY/edit?usp=sharing

- **Présentation du CFIM**

https://docs.google.com/presentation/d/1MFiGtmFNRFfJygHENzG3bpTN7x5Yn2LM6sZHXoXzfQU/edit?usp=sharing

- **Présentation du projet d'aquaculture communautaire-Blue Ventures**

https://drive.google.com/file/d/0Bz6ZgvGiFX9fNHlIN1JpQW1JZTQ/view?usp=sharing

- **Présentation APMF**

https://drive.google.com/file/d/0Bz6ZgvGiFX9fWU9MRE14WjgyUzg/view?usp=sharing

Annexe 5 : Quelques photos prises durant le Forum

Toutes les photos sont disponibles sur : http://bit.ly/2BSy0GI

Annexe 6 : Résumé des fiches d'évaluation

EVALUATION FORUM NATIONAL

Avant la fin du forum, une évaluation globale des représentants de gestionnaires des LMMA présents a été effectuée. Les objectifs de cette évaluation sont : de recueillir les perceptions des participants par rapport à leur vécu durant le forum, de recevoir leurs feed-back et de constater leur appréciation par rapport aux activités réalisées.

Une fiche individuelle comportant neuf (9) séries de questions a été distribuée aux participants. Dans cette fiche figure des questions à choix multiples et des questions ouvertes. Au total, 108 fiches individuelles ont été reçues dont les données ont été par la suite traitées.

1. Evaluation globale du forum

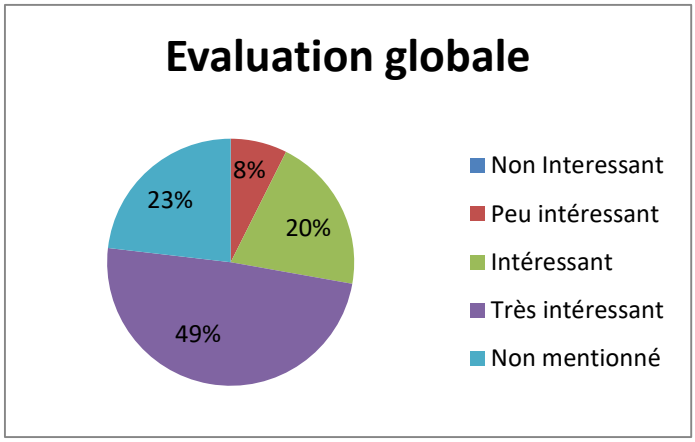

D'après cette figure, on peut déduire que parmi les 108 participants, 49% ont jugé que le Forum National a été très intéressant et 23% ont noté que le forum est intéressant. Ce qui veut dire que la plupart des LMMA participants ont accordé beaucoup d'importance au forum organisé par le réseau MIHARI. Seulement, 8% ont jugé que le forum est peu intéressant.

2. Perception

- **Par rapport aux thèmes et aux activités**

Parmi les activités qui ont été organisées, la plupart des participants ont pointé que : les travaux de groupes, les conférences débats sur le code de la pêche, la gestion durable des mangroves, les visites de sites et les différents échanges étaient très intéressants.

Aussi, ils ont jugé intéressant les thèmes sur l'exploitation illicites des ressources marines, la recherche de débouchés des produits halieutiques, QMM, les lois sur la pêche, la lutte contre la corruption, les documents pour le développement de MIHARI (charte, structure,…).

- **Par rapport à la coordination**

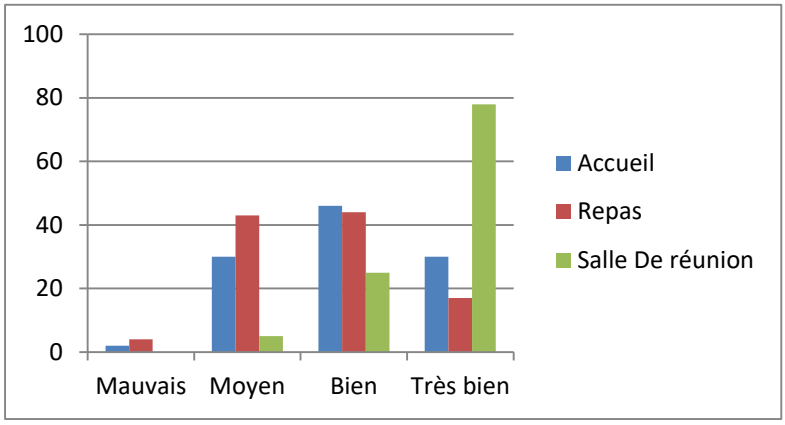

Cette figure nous montre que la salle de réunion a beaucoup plu à 78 participants sur les108 tandis que 5 participants seulement ont jugé que celle-ci est moyenne.

En ce qui concerne l'accueil, 46/108 participants jugent que celui-ci est bien. Il y autant de personnes qui ont considéré cet accueil « moyen » que « très bien » soit 30/108 participants. 2/108 personnes n'ont pas apprécié l'accueil au Forum National de Fort-Dauphin.

Et enfin pour la restauration, 43/108 trouve que c'est « moyen » et 44/108 trouve que celui-ci est « bien ». On peut ainsi conclure que la plupart des participants ont été satisfaits, surtout en ce qui concerne la salle de réunion.

3. Les points à améliorer pour le prochain Forum National

Les points évoqués par les participants qui nécessitent d'être améliorés sont :

- Le non-respect du timing surtout les programmes prévus dans l'Agenda du forum et la prise de parole,
- les temps prévus pour les question-réponses sont insuffisants,
- la coordination de la visite des sites,
- l'insuffisance du temps prévu pour la formation,
- l'organisation durant les pauses-café,

4. Les bons points qui nécessitent d'être maintenus

Parmi ces points, les participants ont retenu :

- les échanges et partages d'expériences entre les LMMA et les partenaires,
- le renforcement des capacités des LMMA,
- la responsabilisation et la participation de tous les acteurs présents,
- le respect entre les gestionnaires des LMMA,
- la visite de sites qui est très productive, les side-events et conférences-débats
- les échanges avec les autorités,
- le lieu de la réunion,
- et la diversité des acteurs invités : BIANCO, CFIM, etc.

5. Les choses apprises à travers les activités organisées durant le Forum National

- **Formation :**
  - approche technique et préparation morale,
  - plaidoyer/ communication,
  - technique de prise de parole avec les autorités,
  - préparation morale avant une rencontre avec un haut responsable

- **Présentation :**

- présentation du réseau MIHARI,
- participation durant la prise de la parole,
- lois, lutte contre la corruption, accès au marché
- les responsabilités des pêcheurs et les LMMA

- **Stand**

- les bonnes pratiques des LMMA
- coralliculture, CFIM, mode d'emploi des équipements modernes : GPS, échosondeurs,…

- **Visite de site**

- conscientisation des pêcheurs sur la mise en place des réserves,
- technique de pêche aux langoustes
- Prévision météo

6. Domaines où les participants ont acquis de nouvelles compétences et ont obtenu de nouvelles informations

D'après cette figure, par rapport aux activités organisées pendant le forum, la plupart des participants ont obtenu des nouvelles et des informations à travers les conférences-débats (71/108) suivi par la visite de site (68/108), la formation (67/108) et les stands (56/108). Aussi, ils ont remarqué que peu de nouvelles et d'informations ont été appréhendées durant les Side-events et les pauses-café.

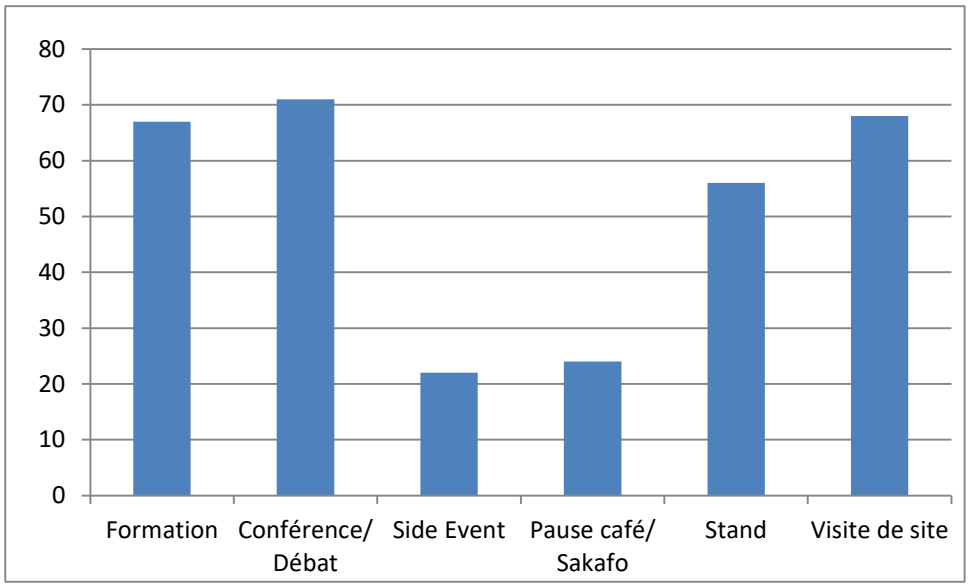

7. Les choses à faire à leur retour au sein de leurs communautés respectives

La plupart des participants ont mentionné qu'à leur retour, ils vont :

- réunir les membres de l'association
- réaliser un compte rendu du forum et présenter les choses apprises durant le forum
- sensibiliser les autres pêcheurs à gérer durablement les ressources
- Application des bonnes pratiques : réserves, vie associative, technique de prise de parole en public,…

8. Suggestion d'amélioration pour prochain Forum National

- Mise en place d'une plateforme de concertation entre les acteurs de développement,
- poursuivre le renforcement des capacités des LMMA,
- Bien respecter l'agenda de la réunion,
- Accorder beaucoup plus de temps au niveau des débats avec les autorités,
- Augmenter si possible le per diem, pour subvenir aux besoins des familles durant leur absence.

Annexe 7 : Termes de référence du Comité Temporaire

TERMES DE REFERENCE

COMITE TEMPORAIRE DE REFLEXION POUR COORDONNER LE

DEVELOPPEMENT ET LE RENFORCEMENT DE LA STRUCTURE DU RESEAU MIHARI

Durée: Un (1) an
Début du travail: Septembre 2016

1. CONTEXTE

MIHARI (Mitantana HArena an-dranomasina avy eny Ifotony), créé en 2012 est un réseau réunissant les communautés côtières gestionnaires d'Aires Marines Gérées Localement (LMMA) avec le support de leurs organismes d'appui (ONG). L'objectif global du réseau est d'assurer l'échange d'expériences et de bonnes pratiques entre les LMMA et de les permettre de résoudre ensemble les problèmes communs.

Aujourd'hui, une centaine d'associations communautaires sont membres de MIHARI, avec une dizaine d'ONG comme partenaires du réseau. Ce nombre assez élevé des membres de MIHARI rend assez difficile les prises de décision au niveau du réseau. D'ailleurs, étant créé initialement en tant que réseau informel, MIHARI n'a pas encore de structure formelle et de système de prise de décision en place. La mise en place de cette structure nécessite la collaboration de tous les membres du réseau.

De ce fait, il a été décidé durant le forum national MIHARI qui s'est tenu à Mananara du 12 au 16 octobre 2015 la création d'un comité temporaire, représentatif des membres du réseau composé de 12 personnes qui coordonnera le développement et le renforcement du réseau MIHARI dont la composition sera comme suit :

● Coordination centrale (au niveau d'Antananarivo)

Coordinatrice nationale (1), ONG nationales (2), ONG internationales (2)

● Leader LMMA (communautés LMMA)

Représentants des régions : Sud-ouest (1), Nord-ouest (1), Nord-est (1), Moyen-ouest (1)

● Partenaires régionaux (ONG sur terrain)

Représentants des régions : Sud-ouest (1), Nord-ouest (1), Nord-est (1), Moyen-ouest (1)

Le comité de réflexion sera en charge de mener un processus de consultation des membres, de prise de décision et d'établir une structure claire avec les rôles et responsabilités bien définis des membres du groupe. L'intégration des représentants de chaque entité membre de

MIHARI dans le groupe, notamment les ONG nationales, régionales et les LMMA permettra le développement d'une structure appropriée aux besoins actuels du réseau. .

Les produits livrables incluent:

- La structure du réseau MIHARI défini, incluant les entités et leurs rôles respectifs au sein du réseau (TdR)
- Le document stratégique du réseau MIHARI développé : vision, mission, valeurs etc.
- Les partenaires stratégiques du réseau identifiés
- Contrat social pour les membres de MIHARI élaboré

2. PRINCIPAUX ROLES ET RESPONSABILITES DES MEMBRES DU COMITE TEMPORAIRE

2.1. Tâches générales

- Evaluer les options disponibles pour la structure de MIHARI et faciliter les discussions au sein du comité
- Contribuer au développement du document stratégique de MIHARI: missions, valeurs, missions, etc.
- Assurer que les décisions prises sur la structure et les stratégies du réseau correspondent à la vision et aux valeurs de MIHARI
- Assister au moins à 2 réunions annuelles du comité au niveau de Tana

2.2. Tâches spécifiques

● Coordination centrale

- Consulter les parties prenantes au niveau national: ONG et gouvernement
- Coordonner les activités des sous-groupes régionaux
- Assurer la communication des informations et des nouvelles au niveau des partenaires de MIHARI, y compris les bailleurs de fonds
- Mener la collecte d'informations sur les options pour la structure du réseau au sein des plateformes et organismes à Madagascar et dans d'autres pays / régions

● **Leaders LMMA**

- Consulter les LMMA dans la région donnée

- Rapporter les nouvelles et les informations des LMMA dans une région donnée auprès du partenaire régional et le comité temporaire
- Partager le progrès et les décisions prises auprès des LMMA

● **Partenaires régionaux (ONG sur terrain)**

- Consulter les partenaires présents dans la région, et les tenir à jour des progrès et décisions prises.

- Etre en contact régulier et appuyer le représentant LMMA dans ses activités de consultation et communication
- Assurer la communication avec les autres membres du comité

3. Qualifications à prioriser dans la composition du comité

3.1. Générales

- Disponible
- Organisé, responsable, dynamique
- Bonne connexion avec les autres membres/partenaires de MIHARI (au niveau national / régional / LMMA en fonction du rôle dans le comité)
- Motivé à contribuer au développement et au renforcement du réseau MIHARI
- Non représenté dans les autres sous-groupes

3.2. Qualifications spécifiques

● Coordination centrale

- Basé sur Tana
- Appuyant plusieurs LMMA ou ayant des expériences dans la structuration / renforcement de réseau/plateforme
- Bonnes connaissances sur le réseau MIHARI
- Capacités en coordination de groupe
- Bonnes relations avec des personnes expérimentées ou sources d'information/ bonne pratiques au niveau international

● Leaders LMMA

- Alphabète et apte a rédigé des simples rapports
- Honnête, communicatif, bon négociateur et expériences en résolution de conflits
- Bonne réputation au niveau des communautés de la région
- Forte niveau de participation dans le réseau MIHARI et bonne connaissance du concept

● Partenaires régionaux (ONG sur terrain)

- Experiences sur la gestion des LMMA
- Bonnes connaissances de la situation dans la région donnée (ressources, autorités, ...)
- Bonne réputation auprès des ONG et des LMMA dans la région
- Bonne relation avec les autorités dans la région donnée
- Ayant un bon sens de l'analyse et de discernement
- Habitué à travailler avec les communautés locales

4. APPLICATION

● Pour la sélection des membres de la coordination centrale, une lettre de nomination sera envoyée aux divers directeurs pays des ONG pour nominer un de leurs staff sur Tana

● Pour la sélection des Leaders LMMA, une fiche avec les critères de sélection sera envoyée aux ONG pour l'évaluation des communautés qu'elles appuient

● Pour la sélection des partenaires régionaux, tous les staffs des ONG sur terrain, intéressés à rejoindre le comité temporaire et respectant sont invités à envoyer un email à vatosoa@mihari-network.org jusqu'au 18 mars 2016.

Rendez-vous au Forum National MIHARI 2019!